



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de :

S.A. E^{me} Fra' Angelo de Mojana †

Prince et LXXVII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

S.A. E^{me} Fra' Andrew Bertie †

Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris

Téléphone : 01.42.96.48.36 - Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. Robert Mathern (1906-1998)
M. Melchior d'Espinay (1915-2000)
M. Jean Grassion (1914-1999)
Mme Cino del Duca (1912-2004)

M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat
M. Antoine Hébrard
Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998)

ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- M. Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres).
- M. Alain Blondy, professeur à la Sorbonne et à l'Université de La Valette (Malte).
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- † M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur général honoraire des Archives de France et président de la Bibliothèque nationale de France.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- M. Pierre Toubert, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur au Collège de France.
- M. André Vauchez, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur honoraire de l'École française de Rome.
- M. Michel Zink, membre de l'Institut (Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, professeur au Collège de France

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Président : M. Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte
- Vice-Présidents : M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.
M. Laurent Vissière, archiviste-paléographe, normalien, maître de conférences à Paris-IV Sorbonne, membre de l'Institut universitaire de France.
- Trésorier : M. Xavier Quenot, restaurateur et historien de la commanderie de La Romagne.
- Secrétaire : Mme Marie-Adélaïde Nielen, conservateur en chef des archives nationales, département du Moyen Âge et Ancien Régime.

AUTRES MEMBRES (ordre alphabétique)

- M. Alain Beltjens, chevalier de Malte, avocat honoraire, auteur de plusieurs ouvrages sur les origines de l'Ordre.
- M. Alain Blondy, professeur aux universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Madame Anne Brogini, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis.
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Jean-Vincent Jourd'heuil, docteur en histoire médiévale, chercheur associé au LEM-Centre Européen de Recherche sur les Communautés, Congrégations et Ordres Religieux (UMR 8584).
- M. Jean-Loup Lemaitre, directeur d'études d'hagiographie et d'histoire monastique à l'EPHE.
- M. Philippe Plagnieux, professeur d'histoire de l'art du Moyen Âge à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne et à l'École nationale des Chartes.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Mme Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- S. Exc. M. Laurent Stefanini, ambassadeur délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO, chevalier de Malte.

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Jean-Vincent Jourd'heuil : Champagne et Orléanais.
- M. Xavier Quenot : Bourgogne, Franche-Comté.

SOMMAIRE DU BULLETIN N° 39

	Pages
<i>Le Crac des chevaliers</i>	4
<i>Les privilèges octroyés par les souverains pontifes aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Terre sainte et à Chypre (1113-1310)</i>	
Alain Beltjens	8
Résumé en anglais	36
<i> Icône offerte à Apollona par le grand maître Pierre d'Aubusson</i>	
Jean-Bernard de Vaivre	37
<i>La Rhodes des chevaliers il y a un siècle - Les clichés d'Albert Gabriel</i>	
Jean-Bernard de Vaivre	43
<i>Les membres limousins de la commanderie de Carlat</i>	
Jean-Loup Lemaître	57
Résumé	68
<i>Balthazar de Demandolx</i>	
Paul Guillaumier	69
<i>L'ultime négociateur de l'ordre : le bailli Litta Visconti Arese</i>	
Alain Blondy	78
Résumé en anglais	90
<i>À propos de la visite de Rhodes par le commandeur de Glandevès en 1776</i>	91



COTISATIONS POUR 2018

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €

**Illustration de la couverture :**

Le Crac des chevaliers. Vue générale du château haut. L'aspect général est du à la seconde campagne de construction des Hospitaliers, qui noya complètement l'enceinte primitive dans un glacis monumental d'ou émergent de puissantes tours circulaires (cl. Maxime Goepf 2007).

La Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits dont elle autorise l'insertion dans le bulletin.

LE CRAC DES CHEVALIERS



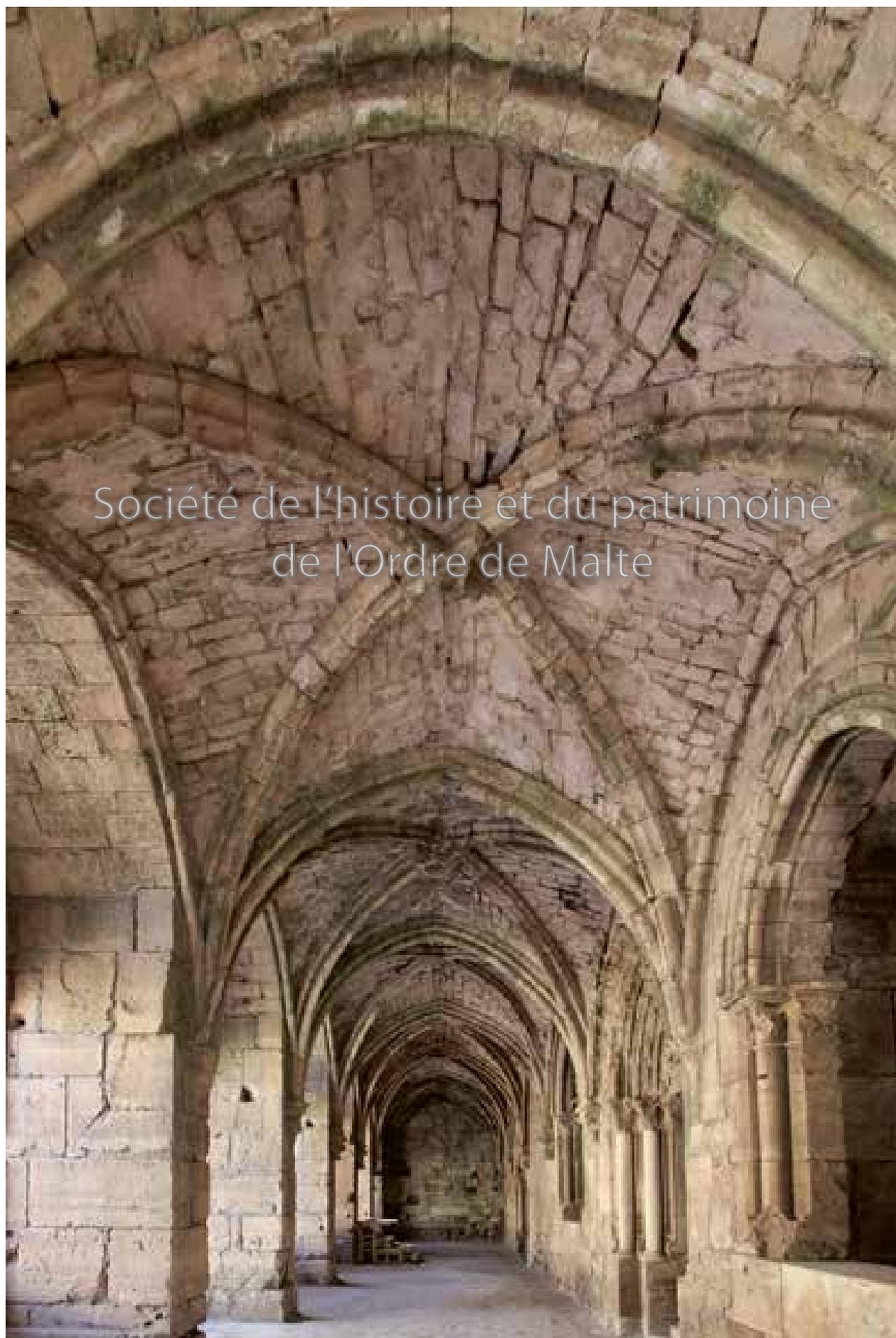
Fig. 1 - Le Crac. Vue générale du front sud. On distingue, au premier plan, les grandes tours ajoutées par les Mamelouks à l'enceinte extérieure, et, en arrière plan, le château haut des hospitaliers. (cl. Maxime Goepf - 2006)

Dans la lignée des efforts fournis par la France pour sensibiliser au sort du patrimoine du Levant, l'exposition *Le Crac des Chevaliers. Chroniques d'un rêve de pierre* qui s'est ouverte le 14 septembre et se perpétue jusqu'au 4 mars 2019 à la Cité de l'architecture, place du Trocadéro à Paris, a été conçue par Emmanuel Pénicaud (Médiathèque du patrimoine) et Jean-Marc Hofman (Cité de l'Architecture), avec la collaboration de Jean Mesqui et Maxime Goepf. Elle permet d'examiner le Crac des Chevaliers à la fois sous l'angle architectural – en montrant en quoi il est devenu « l'archétype des châteaux forts » – et sous l'angle politique, en illustrant sa place symbolique dans l'imaginaire occidental, notamment à la suite des efforts de Paul Deschamps sous le mandat français.

Reine des forteresses au sein des États latins d'Orient, le Crac des Chevaliers est le fruit d'une longue histoire. Bâti à l'ouest de la Syrie actuelle, sur

une éminence qui surplombe la plaine (ou trouée) de Homs, le Crac protège celle-ci et contrôle la route qui mène à la mer. Le site fut fortifié dès l'empire romain, puis lors de la conquête arabo-musulmane. Saisi par les Croisés en 1099, puis de nouveau en 1110, il fut finalement cédé en 1142 par Raymond II, comte de Tripoli, à l'Ordre des Hospitaliers. Commencèrent alors de vastes campagnes de construction, qui firent du Crac une forteresse exceptionnelle par sa superficie et son ampleur. Conquise par le sultan mamelouk Baïbars en 1271, le site passe alors sous domination musulmane. De nouveaux travaux modifient alors l'intérieur et l'extérieur de la forteresse.

Écarté progressivement des lignes de frontière et de conflit, le Crac est, pendant toute l'époque moderne, un paisible chef-lieu de juridiction administrative et judiciaire de l'Empire ottoman. Niché au sein de la forteresse, un village se développe.



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

Fig. 2 - Le Crac. Vue des voûtes d'ogives de la galerie gothique du château haut. (cl. Maxime Goepf - 2007)



Fig. 3 - Le Crac. Façade orientale de la galerie gothique, construite par les Hospitaliers, probablement dans les années 1250-1270. (cl. Maxime Goepf - 2007)

Redécouvert par les voyageurs occidentaux dans la première moitié du XIX^e siècle, et notamment par le baron Emmanuel Guillaume Rey en 1859, le Crac sort peu à peu de l'ombre. Le mandat français sur la Syrie, à partir de 1920, attire sur le site autant l'armée française du Levant que les archéologues. À la mort de Camille Enlart, en 1927, Paul Deschamps se passionne pour la forteresse, et fait de son exploration et de sa sauvegarde une œuvre personnelle. Deux missions successives, en 1927-1928 et en 1929, le convainquent que le seul moyen de sauver le Crac, alors envahi de constructions et en voie de dégradation, est de le faire acquérir par la France en pleine propriété. Cet objectif est atteint, à la suite d'un intense travail de sensibilisation des politiques et de l'opinion, le 15 novembre 1933.

Sous le double contrôle de l'administration des Monuments historiques et du ministère des Affaires étrangères, le Crac est progressivement restauré et ouvert aux touristes. L'exposition universelle de 1931, comme l'aménagement concomitant de la « salle des Croisades » au musée des monuments français contribuent à faire du Crac « le témoin le plus majestueux de l'art français en Orient », et un symbole national qui dépasse largement la forteresse

elle-même. Tel Narcisse, l'Occident fasciné contemple dans le Crac sa propre image.

Délaissé pendant la Deuxième guerre mondiale, le Crac est cédé à la Syrie en 1948, deux ans après la fin du mandat. Restauré et mis en valeur par le nouvel État syrien, il sert notamment de cadre à de multiples productions audiovisuelles. La forteresse et la citadelle septentrionale de de Saône ont été classées sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2006. Plusieurs missions archéologiques, françaises et allemandes, en renouvellent profondément la connaissance. De nouveau bombardé en 2012, le Crac est restauré par les soins de la direction générale des antiquités et des musées de Syrie. Son sort est aujourd'hui lié aux évolutions de la guerre civile en Syrie.

Pour l'exposition actuelle, un catalogue de 128 pages a été réalisé par Emmanuel Pénicaud, conservateur en chef du Patrimoine, directeur adjoint de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine et Jean-Marc Hofman adjoint au conservateur de la galerie des moulages du Musée des Monuments français, respectivement commissaire et commissaire adjoint de cette manifestation, avec les conseils scientifiques de Jean Mesqui.

Un livre fondamental doit paraître sur le *Crac des Chevaliers*, dans la série des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, à la fin de l'année 2018, résultat des travaux menés sur le terrain depuis de nombreuses années par Jean Mesqui, ingénieur général des Ponts et chaussées (e.r.) et docteur ès lettres, ancien président de la Société française d'archéologie et Maxime Goep, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, éminent connaisseur de l'architecture du Proche-Orient.

Le Crac, (*Qal'at al-Hoşn*) en Syrie est en effet l'une des forteresses les plus emblématiques de la période de deux cents ans qui marqua le Proche-Orient depuis la prise de la ville sainte en 1099 jusqu'à la fin du royaume de Jérusalem. Dans sa structure définitive, édifice construit de toutes pièces par

l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, il fut durablement le poste avancé des possessions franques vers la vallée de l'Oronte. Sur une période de moins d'un siècle et demi, cette forteresse présente un condensé, sur le même site, d'un château-monastère d'essence romane, d'une fortification gothique d'une formidable puissance, d'espaces civils d'une grâce qui n'a rien à envier à ses homologues d'outre-mer.

Ce livre présente une synthèse nouvelle des recherches les plus récentes, confrontées avec l'analyse des archives jusque là inexploitées du Mandat français qui dura de 1922 à 1948 ; une illustration riche et totalement inédite accompagne le lecteur tout au long de la découverte du monument dans tous ses aspects, avant qu'il soit remis en perspective avec les forteresses contemporaines.

LES PRIVILÈGES OCTROYÉS PAR LES SOUVERAINS PONTIFES AUX HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM EN TERRE SAINTE ET À CHYPRE (1113-1310)

XI

Le pape Anastase IV renouvelle, le 21 octobre 1154, en le modifiant profondément, le privilège solennel *Christiane fidei religio* du 7 février 1137

A.— Quelques réflexions sur deux transcriptions du privilège solennel *Christiane fidei religio* du 21 octobre 1154.

Deux copies du privilège solennel *Christiane fidei religio* promulgué au Latran, le 21 octobre 1154, par le pape Anastase IV sont parvenues jusqu'à nous. La première, la plus ancienne, du XII^e ou du XIII^e siècle, conservée à l'*Archivo Historico Nacional* de Madrid, est la meilleure des deux¹. C'est celle que nous étudions dans ce chapitre et que nous reproduisons sous la section B qui suit. La seconde copie, moins fiable, est conservée dans un cartulaire du XV^e siècle à La Valette, volume 1128, et contient des anachronismes, notamment l'expression « *exclusis excommunicatis et nominatim interdictis* » et le mot « *iocundo* » qui ne sont apparus respectivement qu'en 1167 et en 1163². Nous disposons de deux transcriptions du privilège solennel du 21 octobre 1154, l'une de Rudolf Hiestand et l'autre de Joseph Delaville Le Roulx. Le premier a transcrit les deux textes, mais nous ne retenons ici que sa transcription du privilège conservé à Madrid. Quant à Delaville Le Roulx, il ne semble pas avoir eu connaissance du privilège du 21 octobre 1154 conservé à Madrid. Hiestand est l'auteur d'une belle étude sur l'évolution du privilège *Christiane fidei religio* depuis le 7 février 1137, jour de sa promulgation par le pape Innocent II, jusqu'au 13 janvier 1193, date à laquelle le pape Célestin III adresse au maître de l'Hôpital Geoffroy de Donjon le vingt-quatrième renouvellement de celui-ci³.

Cependant, cet auteur ne reproduit ni l'adresse, ni les formules de clôture, ni la liste des cardinaux signataires, ni la grande date du privilège solennel *Christiane fidei religio* du 21 octobre 1154 conservé à Madrid⁴ et la transcription qu'il a faite de ce privilège, par ailleurs excellente, comporte quelques faiblesses notamment lorsqu'il étend aux pèlerins l'usage des oratoires, des églises et des cimetières établis par les frères de l'Hôpital sur les terres cultivées, en ajoutant les mots « *peregrinorum et* » qui ne figurent pas dans ce privilège, ou lorsqu'il transcrit « *excommunicatus vel nominatim fuerit interdictus* » au lieu de « *nominatim anatematis vinculo fuerit innodatus* » conformément à la teneur du même privilège⁵. Ces transcriptions défectueuses diminuent quelque peu, comme nous le verrons plus bas, l'importance que nous accordions au privilège solennel *Christiane fidei religio* du 21 octobre 1154.

Delaville Le Roulx ne reproduit qu'une partie tronquée du privilège d'Anastase IV⁶. En effet, après avoir transcrit l'adresse de celui-ci en omettant les mentions relatives au pape « *episcopus servus servorum Dei* », il renvoie le lecteur à la transcription qu'il a faite du privilège promulgué, le 7 février 1137, par Innocent II⁷, au lieu de reproduire le texte d'Anastase IV qui va de « *Christiane fidei religio* » jusqu'à « *Statuimus etiam*⁸ », estimant, à tort, que les deux textes sont identiques, sauf, écrit-il, quelques variantes qui éclaircissent et complètent le sens du privilège d'Innocent II et l'addition de la phrase : « *ad exemplar predecessorum nostrorum felicis memorie Innocentii, Celestini, Lucii, Eugenii, Romanorum pontificum* ». En réalité, les deux textes sont fort différents et parmi ceux qui sont omis par Delaville Le Roulx figure d'abord un long fragment du privilège d'Anastase IV qui va de « *ad sustentandam peregrinorum et pauperum necessitatem* » jusqu'à « *et integra conservari precipimus*⁹ » et remplace le court passage d'Innocent II allant de « *idem locus in presentiam* » jusqu'à « *et*

¹ Voyez les références du privilège *Christiane fidei religio* du 21 octobre 1154 conservé à Madrid *infra* sous la note 19.

² En ce qui concerne l'expression « *exclusis excommunicatis et nominatim interdictis* », voyez *infra* la note 13. Quant au mot *iocundo*, voyez la section C.— qui suit et le chapitre XII.—, A.—

³ Rudolf Hiestand, *Vorarbeiten zum Oriens Pontificius II, Papsturkunden für Templer und Johanniter, Neue Folge, 1984, Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen*, pp. 104 à 135. Pour la transcription du privilège du 21 octobre 1154 d'Anastase IV, tant celle conservée à Madrid que celle de La Valette et l'appareil critique, voyez les pages 130 à 135.

⁴ Voyez les quatre textes omis *infra* dans la section B qui suit.

⁵ Voyez à ce sujet *infra* les notes 35 et 38.

⁶ Voyez la transcription de la bulle du 21 octobre 1154 d'Anastase IV effectuée par Delaville Le Roulx dans son « *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)* », Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1894-1906, 4 volumes in-folio. En abrégé : « *Cart.* », tome I, n° 226, pp. 173 à 175.

⁷ Voyez cette bulle chez Delaville Le Roulx, *Cart.*, I, n° 122, pp. 101 et 102.

⁸ Voyez ce texte *infra* dans la section B qui suit.

⁹ Voyez ce texte *infra* dans la section B qui suit.

*illibata permaneant*¹⁰ ». Ensuite, Delaville Le Roulx ne reproduit pas l'importante précision concernant l'acquisition des « *loca deserta* » (les lieux déserts), à savoir : « *ita tamen, ut in vicinia illa abacia vel religiosorum virorum collegium non existat, que ad hoc valeant perturbari*¹¹ ». En outre, le texte de 1137 auquel Delaville Le Roulx renvoie se termine par « *dare decimas non cogamini* », alors que la chancellerie d'Anastase IV a remplacé ces quatre mots par « *nullus omnino clericus vel laycus decimas a vobis exigere presumat* ». En ce qui concerne le reste du texte du privilège du 21 octobre 1154 qui va de « *statuimus etiam* » jusqu'à « *Anastasio IIII pape anno II* », Delaville Le Roulx le reproduit entièrement¹² sauf les formules de clôture (*Nulli ergo...*, *Si quis igitur...* et *Cunctis autem...*) et la présence de mots et de formes qui ne figurent pas dans la meilleure copie de ce privilège, à savoir celle conservée à l'*Archivo Historico Nacional* de Madrid et notamment « *campanarum* » au lieu de « *signorum* » ; « *exclusis excommunicatis et nominatim interdictis*¹³, » au lieu de « *exclusis laicis* » ; « *conversationem* » au lieu de « *conversionem* » ; « *licentia* » au lieu de « *liceat* » ; « *suffultus* » au lieu de « *fultus* » ; l'ajout de « *suspensionis* » ; etc.

Le fait d'émettre ces critiques sur la transcription du privilège solennel *Christiane fidei religio* du 21 octobre 1154 effectuée par Hiestand et par Delaville Le Roulx ne signifie nullement que je remets en cause

« *Anastasio episcopus servus servorum Dei, dilecto filio Raymundo, magistro xenodochii sancte civitatis Jherusalem, ejusque fratribus, tam presentibus quam futuris, regulariter sustituentibus in perpetuum. Christiane fidei religio hoc pie credit et veraciter confitetur, quod dominus et salvator noster Iesus Christus, cum omnium dives esset, pro nobis est pauper effectus. Unde etiam ipse suis imitatoribus oportune¹⁴ consolatorum premia repromittens, « Beati, inquit, pauperes, quoniam vestrum est regnum celorum ». Ideoque pater orphanorum et refugium pauperum ad hospitalitatem hac¹⁵ beneficentiam nos exortans¹⁶ in evangelio ait : « Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis ». Quicquid ad comprobendam tantam humanitatis excellentissimam bonitatem etiam pro*

¹⁰ Voyez ce court passage chez Hiestand, *Vorarbeiten II*, page 131. Delaville Le Roulx transcrit « *presentiarum* » au lieu de « *presentiam* »

¹¹ En français : « sous la réserve cependant qu'il n'y ait pas dans le voisinage une abbaye ou une communauté de religieux que cela puisse perturber ». Voyez ce texte *infra* dans la section B qui suit.

¹² Voyez ce texte chez Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 226, pp. 174 et 175.

¹³ Cette expression de 5 mots, que nous retrouvons dans l'autre copie du privilège *Christiane fidei religio* du 21 octobre 1154 conservée à la Valette, vol. 1128, est postérieure à celle-ci. En effet, elle n'est apparue que le 24 mai 1167 sous Alexandre III. Voyez *infra* la note 77 et le chapitre XII, B.-, p. 31.

¹⁴ Hiestand, *Vorarbeiten II*, p. 130 : *opportune*.

¹⁵ Il faut lire « *ac* ».

¹⁶ Hiestand, *Vorarbeiten II*, p. 131 : *exhortans*.

le remarquable travail qu'ils ont effectué, le premier en publiant ses travaux préparatoires I et II concernant les privilèges pontificaux concédés au cours du XII^e siècle aux Templiers et aux Hospitaliers¹⁷, le second en réalisant son monumental cartulaire général des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem¹⁸. Il est clair que les travaux accomplis par ces deux auteurs m'ont fort aidé dans l'élaboration de la plupart des ouvrages que j'ai consacrés à l'Hôpital de Jérusalem, y compris celui-ci. C'est aussi l'occasion de rappeler que nous ne sommes que des nains assis sur les épaules des géants. Cette mise au point étant faite, je crois utile de refaire la transcription complète du privilège solennel *Christiane fidei religio* du 21 octobre 1154 en m'appuyant sur la copie de celui-ci conservée à Madrid.

B.— Le texte du privilège solennel *Christiane fidei religio* du 21 octobre 1154.

Je vais reproduire ci-dessous, dans la colonne de gauche, tel qu'il se présente, fautes comprises, le texte de la copie du XII^e ou du XIII^e siècle du second privilège solennel *Christiane fidei religio* du 21 octobre 1154 conservé à Madrid¹⁹ et je vais le confronter à la transcription effectuée par Hiestand, en indiquant, au moyen de notes de bas de page, ce qui les sépare. Pour le confort du lecteur, je placerai, en regard du texte latin, dans la colonne de droite, la traduction française de celui-ci.

« Anastase, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. A Son cher fils Raymond, maître du *xenodochium* de la sainte cité de Jérusalem, ainsi qu'à ses frères, tant présents qu'à venir, qui lui succéderont conformément à la règle jusqu'à la fin des temps. La religion de la foi chrétienne croit pieusement et proclame avec véracité que Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ s'est fait pauvre pour nous, alors qu'il était riche de toutes choses²⁰. D'où encore, celui-ci, promettant avec à propos à ses imitateurs les récompenses célestes : « Heureux, dit-il, les pauvres²¹, car le royaume des cieux est à vous²². »

¹⁷ Rudolf Hiestand, *Vorarbeiten zum Oriens Pontificius I, Papsturkunden für Templer und Johanniter, Archivberichte und Texte, Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1972. Idem, Vorarbeiten II, Neue Folge, 1984, cf. supra* la note 3.

¹⁸ Voyez *supra* les références de son *Cartulaire général* sous la note 6.

¹⁹ Madrid, *Archivo Historico Nacional, seccion de Ordenes Militares, S. Juan Castellania de Amposta, Leg. 18-23 : Bulas pontificias, Carpeta 594, n° 1*. La copie de ce privilège m'a été communiquée par le ministère espagnol de la Culture. Voyez aussi l'édition de Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n° 226, p. 174, ainsi que celle de R. Hiestand, *Vorarbeiten II*, pp. 130 à 135.

²⁰ 2 Cor., ch. VIII, 9.

²¹ On trouve également dans le renouvellement de la bulle *Christiane fidei religio* du 24 mai 1167 : « les pauvres de Jésus-Christ » ou encore dans le renouvellement de la même bulle du 4 mai 1185 « les pauvres en esprit ». Cf. Hiestand, *Vorarbeiten II*, pp. 108 et 109, ainsi que p. 130, note h.

²² Matthieu, ch. V, 3.

calice aque frigide se mercedem redditurum asseruit. Et nos igitur, quibus ex iniuncto officio imminet, his qui longe et his qui prope sunt, paterna sollicitudine providere, devotionem vestram debita benignitate complectimur et quemadmodum postulastis, ad exemplar predecessorum nostrorum felicitis memorie Innocentii²³, Celestini²⁴, Lucii²⁵, Eugenii²⁶, Romanorum pontificum, hospitalem domum sancte civitatis Jherusalem que iure apostolice²⁷ sedis esse dinoscitur sub beati²⁸ Petri et Pauli tutela suscipimus atque personas sive res ad eam pertinentes apostolice sedis privilegio communimus. Statuentes, ut quascumque possessiones²⁹, quecumque bona ad sustentandam peregrinorum et pauperum necessitatem vel in jherosolimitane ecclesie vel aliarum ecclesiarum parrochiis et civitatum territoriis per tue prudentie vigilantiam eidem xenodochio rationabiliter acquisita seu a quibuslibet viris oblata sunt aut in futurum largiente domino offerri vel aliis iustis modis acquiri contigerit queque a venerabilibus fratribus Jherosolimitane sedis patriarchis legitime concessa sunt, tam tibi quam successoribus tuis et fratribus ac peregrinorum illic curam gerentibus quietam semper et integra conservari precipimus.

Si quando vero loca deserta fuerint eidem venerabili domui ab aliquo pie devotione collata, liceat vobis ibidem villas hedificare³⁰, ecclesias et cimiteria ad hopus³¹ hominum ibidem manentium fabricare, ita tamen, ut in vicinia illa abacia³² vel religiosorum virorum collegium non existat, que ab hoc valeant perturbari.

²³ Il s'agit du pape Innocent II et de sa bulle du 7 février 1137. Voyez cette bulle dans le bulletin de la *Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'ordre de Malte* n° 38 (2018), pp. 8 à 10.

²⁴ Il s'agit de Célestin II qui exerça le pontificat du 3 octobre 1143 jusqu'à son décès survenu le 8 mars 1144.

²⁵ Il s'agit du pape Lucius II élu le 12 mars 1144 et décédé le 15 février 1145.

²⁶ Il s'agit du pape Eugène III élu le 18 février 1145 et décédé le 18 juillet 1153.

²⁷ Hiestand, *Vorarbeiten II*, p. 131 : *apostolicae*.

²⁸ Hiestand, *Vorarbeiten II*, p. 131, transcrit sous la note ad – ad : « *beatorum apostolorum* ».

²⁹ *Idem*, p. 131 : *possessiones*.

³⁰ Hiestand, *Vorarbeiten II*, p. 132 : *edificare*.

³¹ *Idem*, p. 132 : *opus*.

³² *Idem*, p. 132 : *abbatia*.

Le même père des orphelins et le refuge des pauvres, nous exhortant à l'hospitalité et à la bienfaisance, dit dans l'évangile : « Ce que vous avez fait à l'un de mes plus petits, c'est à moi que vous l'avez fait³³ ». Quiconque se conformera à une si grande bonté et à une telle philanthropie, ne perdra pas sa récompense, a-t-il affirmé, même pour un verre d'eau fraîche³⁴. En conséquence, Nous à qui il incombe, conformément au devoir qui Nous est imposé, de pourvoir avec une paternelle sollicitude aux besoins tant de ceux qui sont proches que de ceux qui sont éloignés, Nous accueillons votre requête avec la bienveillance qui lui est due et, ainsi que vous le demandez, à l'instar de Nos prédécesseurs d'heureuse mémoire Innocent, Célestin, Lucius et Eugène, pontifes romains, Nous plaçons sous la tutelle des bienheureux Pierre et Paul la maison de l'Hôpital de la sainte cité de Jérusalem, cette maison étant reconnue comme relevant du droit du Siège apostolique et Nous mettons les personnes et les biens qui lui appartiennent sous la sauvegarde de celui-ci. Nous ordonnons en conséquence que toi-même, tes successeurs et les frères qui, là-bas, prennent soin des pèlerins, vous conserverez la possession paisible et intégrale de toutes les propriétés et de tous les biens destinés à subvenir aux besoins des pèlerins et des pauvres, que le même *xenodochium* a acquis raisonnablement grâce à ta prévoyance vigilante, soit dans les paroisses de l'Eglise de Jérusalem, soit dans les paroisses des autres Eglises et sur les territoires des Etats, ou qui vous sont offerts par n'importe quel individu ou qui vous seront donnés à l'avenir grâce à la munificence de Dieu, ou que vous avez pu acquérir par tous autres moyens justes ou encore qui vous sont cédés légitimement par Nos vénérables frères du siège patriarcal de Jérusalem.

Lorsque des terrains déserts seront attribués de quelque manière que ce soit à la même vénérable maison dans une pieuse intention, vous pourrez y édifier des fermes ainsi que des églises et des cimetières à l'usage des hommes qui demeureront dans ces lieux, sous la réserve cependant qu'il n'y ait pas dans le voisinage une abbaye ou une communauté de religieux que cela puisse perturber.

³³ Matthieu, ch. XXV, 40.

³⁴ Matthieu, ch. X, 42.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

ICÔNE OFFERTE À APOLLONA

PAR LE GRAND MAÎTRE PIERRE D'AUBUSSON

Durant les longues années passées à Rhodes, les membres de l'Ordre ne manquèrent pas de multiplier leurs offrandes aux églises et pas seulement à celles qui dépendaient directement du Couvent ou même suivaient le rite latin, mais ces libéralités s'étendirent à des lieux de culte grecs.

Si la période d'occupation ottomane a fait disparaître pratiquement toutes les images sculptées, les icônes peintes avant 1523 ont pour beaucoup pu subsister.

Il y a presque vingt ans, une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres avait permis de mettre en lumière l'envoi en Chypre, par fr. Jacques Gatineau (Fig. 1), d'une icône jusque là inconnue, conservée dans la petite église paroissiale du village d'Ephtagonia¹, représentant une Vierge à l'Enfant, sans doute exécutée à Rhodes et probablement destinée à Arakapas, site proche de cette église d'Ephtagonia, renommé comme lieu de pèlerinage, où se rendaient notamment les malades et ceux qui priaient pour eux. L'épiclese de la Vierge de l'icône signifiant *la guérisseuse*, l'image avait été envoyée en cette paroisse dépendant de la grande commanderie de Chypre par ce commandeur pour une intention particulière qui ne nous est pas connue.

Sur l'île même de Rhodes, est aujourd'hui conservée dans l'église paroissiale du village d'Apollona, une icône qui lui fut donnée par le grand maître Pierre d'Aubusson.

Le village d'Apollona est situé au centre de l'île, dans le ressort de Camiros, au Sud-Est du haut sommet de Profitis Ilias. Victor Guérin qui parcourut l'île en 1854 en dit² ceci : « *C'est un village de 70 maisons qu'entourent de frais vergers plantés de divers arbres à fruits. Une église appelée Stavros ou Sainte-Croix renferme quelques plaques de marbre antique... Près du village est un plateau qu'occupent les ruines d'un kastro bâti par les chevaliers et formant un carré de 100 pas sur chaque face. Il était défendu par une tour élevée, aujourd'hui à moitié détruite. Dans l'intérieur, autour de cette grande enceinte de murs, régnaient des salles voutées, dont une partie seulement est encore debout et le reste est renversé* ». Avant d'entreprendre son périple dans l'île, Victor Guérin indique qu'il rendit visite au médecin suédois Hedenborg, résidant sur l'île depuis plus de seize ans et dont il savait qu'il projetait de publier

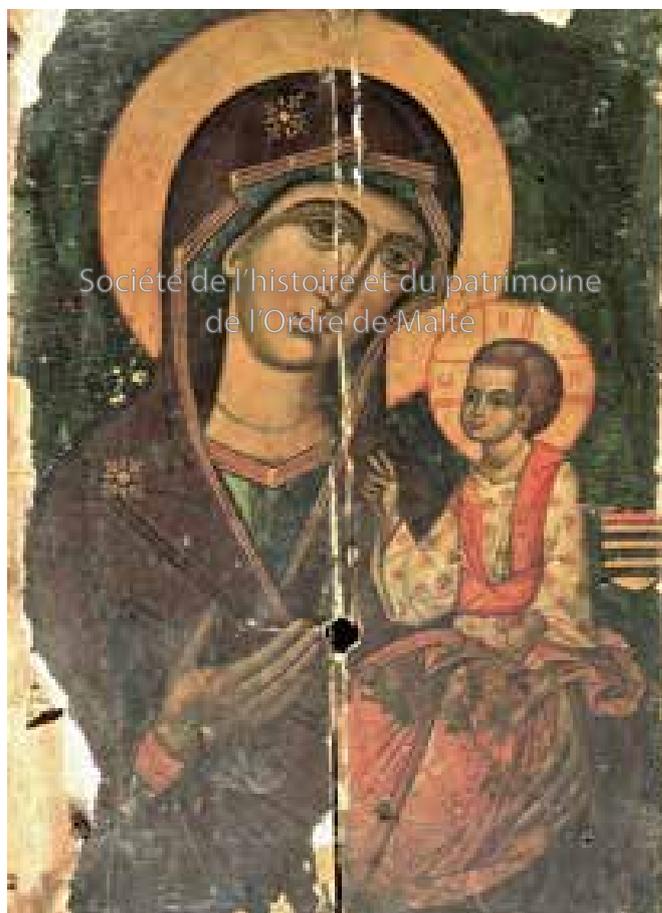


Fig. 1 – Icône de Jacques Gatineau (cl. JBV).

un livre sur Rhodes ayant, écrit Guérin, « *amassé sans cesse, depuis plusieurs années, avec une persévérance continue et infatigable, les matériaux d'un ouvrage qui sera en quelque sorte monumental*³ ». Or, on sait que les trois volumes du manuscrit et l'atlas qui devait y être joint ne virent jamais le jour sous forme imprimée, mais ont été conservés, aujourd'hui à l'Éphorat des antiquités du Dodécanèse. Avant Guérin, l'Allemand Ludwig Ross qui avait parcouru l'île à la recherche d'inscriptions ou de sculptures antiques avait écrit : « *Au-dessus du village, il y a une tour et quelques restes de murs d'un château des chevaliers, très détruit*⁴ ».

Le manuscrit d'Hedenborg contient une petite note sur « *Le château Apollona : Ce fort, maintenant transformé en ruine, paraît avoir été considérable et il n'en reste seulement qu'une tour carrée, des voûtes et des murs, d'un travail très solide. Le bâtiment du château a une*

¹ Jean-Bernard de Vaivre, « Icône offerte en Chypre par un commandeur des Hospitaliers », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1999, p. 649-683.

² Victor Guérin, *Voyage dans l'île de Rhodes et description de cette île*, Paris (Auguste Durand), 1856, p. 273

³ V. Guérin, *op. cit.*, p. 4.

⁴ Ludwig Ross, *Reisen auf den Griechischen Inseln des ägäischen Meeres*, Stuttgart et Tübingen, 1845, t. III, p. 74.



Fig. 2 – Dessin du château d'Apollona avant 1850 par J. Hedenborg (cl. JBV).



Fig. 3 – Les restes du château médiéval d'Apollona (cl. JBV).

grande envergure et paraît, selon la population, avoir été édifié en une seule campagne (*bey der Anlegung berechnet zu seyn*). Apollona est encore aujourd'hui le village le plus grand et le plus aisé de l'île⁵. Si la description est succincte, Hedenborg a cependant pris la peine de dessiner ce qu'il en a vu (Fig. 2).

C'est heureux, car il ne subsiste pratiquement plus rien aujourd'hui. Seul, un pan de mur se dresse encore dans le jardin du petit musée folklorique du village (Fig. 3).

L'icône (Fig. 4), aujourd'hui dans l'église d'Apollona⁶, représente aussi, sur un fond jaune d'or, une Vierge à mi-corps, de face, nimbée. Elle tient l'Enfant sur le bras droit. Elle est vêtue d'une robe azur à parements dorés au cou et au poignet gauche, sur laquelle elle a passé un *maphorion* (vêtement porté par les femmes qui couvre la tête et descend jusqu'à la taille) lie de vin à reflets sombres orné de fleurons dorés sur les épaules et le front, mais ne laissant pas voir la chevelure. Le visage accuse un ovale prononcé aux contours ombrés, comme le nez, long et rectiligne. La cavité oculaire et surtout la zone sous l'arcade sourcilière sont traitées de manière analogue. La bouche, petite, est soulignée de vermillon. L'Enfant Jésus, au visage sévère, a la main droite en l'air, le majeur et l'index levés, les autres doigts repliés, en un geste symbolisant la parole. Dans la main gauche, il tient un fragment de parchemin maintenu roulé par un mince ruban plusieurs fois croisé. L'Enfant est vêtu d'un chiton blanc – c'est une sorte de tunique – et d'un himation rouge-orangé doté d'une infinité de plis fins aux reflets dorés. Il a passé sur les épaules un clavus qui ceinture aussi la taille et paraît aussi de la même texture rouge orangée à plis mordorés. Le nimbe doré comporte des traits cruciformes où l'on discerne les lettres O et Ω renversé. Le *maphorion* de la représentation de la Vierge est, sur cette icône d'Apollona, sommé d'une couronne fleurdelisée, ce qui est, pour une figuration de ce type, tout à fait exceptionnel.

L'icône était revêtue d'une plaque d'argent (Fig. 5), plus ample que l'âme de bois du panneau, dotée de trois bandeaux d'inégale surface, le plus extérieur orné de rinceaux enserrant des fleurs de lys stylisées, les deux autres ornés de losanges enserrant quatre petits tourteaux, comme dans le registre supérieur du cadre central. Le nimbe de l'Enfant Jésus et celui de la Vierge très travaillés et apparaissant en vermeil. C'est en ce métal précieux que sont aussi figurés les vêtements et les mains de la Vierge et de l'Enfant. Les plis du *maphorion* de la Vierge et la chasuble de l'Enfant y sont savamment agencés.

⁵ Johan Hedenborg, *Geschichte der Insel Rhodos von der Urzeit bis auf die heutigen Tage nebst einer historischen Uebersicht der Völker Griechen, Römer, Araber, Franken und Türken, welche die Inseln beherrscht haben : mit einer Sammlung vieler Inscriptionen so wie vieler Abbildungen von Monumenten besonders aus dem Mittel Alter*, t. III, p. 132.

⁶ Une photographie de l'icône d'Apollona a été publiée, pl. I, et p. 17 dans l'article de Simon Phillips, « The Hospitallers and concepts of Island existence », *Islands and military orders, c. 1291-c. 1798*, Farnham, 2013.

Sur le registre inférieur du cadre d'argent et en son centre (Fig. 6), une plaque d'argent brutalement ajoutée et fixée par de petites pointes, porte un écu écartelé, aux 1 et 4 à la croix, aux 2 et 3 à la croix ancrée. Cet écu aux armes du grand maître Pierre d'Aubusson est sommé d'un demi cercle où figurent les trois branches supérieures d'une croix fleuronée, ce pour symboliser une croix patriarcale et la barrette, l'écu étant accosté de quatre rangs de houppes. Ce rappel de la dignité cardinalice du grand maître reporte l'apposition de cette plaque après 1484.

Lorsque, en temps normal, l'icône est revêtue de l'ornement d'argent la recouvrant, lequel, selon la coutume, ne laisse voir que les visages de la Vierge et de l'Enfant, la couronne dont est dotée la représentation de Marie n'est pas visible⁷.

Le cadre d'argent lui-même, semble en effet se décomposer en deux parties, la plus extérieure étant sans doute la plus ancienne, son décor de losangé abritant cinq petits besants appartenant à un répertoire typologique plus ancien que celui du traitement des vêtements de la Vierge et de l'Enfant, qui accusent la seconde moitié du XV^e siècle, au-delà de remaniements et d'ajouts visibles. Le traitement nerveux des rinceaux extérieurs latéraux plaide aussi en faveur d'une date nettement antérieure au XVI^e siècle, à la différence du large bandeau du bas, qui, pour sa part, paraît plus récent. La bordure extérieure sur les côtés offre en effet des rinceaux de feuillages aux accents nerveux et se rapproche des éléments de cadre d'une icône en remploi sur une reliure de l'Athos, attribués au XIV^e siècle ou d'une ou deux icônes contemporaines de Macédoine. En revanche, les lames de métal des vêtements de la Vierge ne paraissent pas bien précoces. Le collet de la Vierge, avec ses crosses anguleuses à fleurettes, pourrait rappeler, en plus alourdi, ceux (associés d'ailleurs aussi à des losanges) d'une icône chypriote de Paphos, en Chypre⁸. Quant au motif des deux petits bandeaux fleuris du bas (motif qui se retrouve sur les deux petits bandeaux extrême du haut), ils semblent plus récents et, presque, reprendre des éléments de rinceaux italiens. Enfin, le large bandeau du bas, semble très tardif.

⁷ Je remercie le père Petridis, pope chargé de la paroisse d'Apollona, de m'avoir autorisé à photographier l'icône et, séparément, le revêtement d'argent destiné à la recouvrir.

⁸ Les éléments sur le revêtement de l'icône sont repris des observations que mon ami Jannic Durand, conservateur général du Patrimoine, directeur du département des objets d'art du Musée du Louvre, a bien voulu me confier (sur la foi des seules photographies), ce dont je tiens à le remercier vivement. Sur les revêtements métalliques des icônes, on pourra se reporter à André Grabar, *Les revêtements en or et en argent des icônes byzantines du Moyen Âge*, Bibliothèque de l'Institut hellénique d'études byzantines et postbyzantines de Venise, n.7, Venise, 1975, XXII, 90 p. LXII pl. et, pour de très importants compléments, Jannic Durand, « Precious-Metal Icon Revetments », *Byzantium : Faith and Power (1261-1557)*, catalogue de l'exposition du Metropolitan Museum of Art, New York, 23 mars - 4 juillet 2004), New York, 2004, p. 243-257.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LA RHODES DES CHEVALIERS

IL Y A UN SIÈCLE :

LES CLICHÉS D'ALBERT GABRIEL

Il a souvent été question dans des articles de ce bulletin, dans le texte de communications à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ou les actes de colloques en France ou à l'étranger, des travaux qu'Albert Gabriel a menés à Rhodes à la suite de son premier voyage sur l'île en 1909 ou lors des missions qu'il a dirigées après un déplacement sur place en 1911 et de multiples séjours, dans la perspective de la restauration de l'auberge de France qu'avait acquise sur ses deniers Maurice Bompard, ambassadeur de France près la Porte, qui confia les travaux de remise en état et de restitution de cet édifice dans la situation qui était la sienne en 1522.

Albert Gabriel mit à profit ses séjours pour étudier les fortifications de la ville, lever des plans, rassembler des données qui lui ont permis de rédiger les deux magnifiques volumes sur *La cité de Rhodes*¹, parus en 1921 pour le premier et, deux ans plus tard, pour le second. Sa formation d'architecte – il obtint son diplôme d'architecte en 1906 – et son expérience d'archéologue – à la suite de sa participation dès 1908 aux fouilles de Délos pour l'École française d'Athènes – le qualifiaient particulièrement pour ces travaux².

Son livre sur la cité de Rhodes comporte, pour illustrer les analyses très fines des monuments civils ou religieux, comme des fortifications, de nombreux plans précis, des relevés, des dessins des édifices en élévation, des restitutions d'après les restes subsistants de constructions alors en partie ruinées et des photographies d'autant plus précieuses que, depuis un siècle, des modifications importantes ont été apportées aux monuments de Rhodes, d'abord par les travaux

menés par l'administration italienne à la suite de l'occupation de l'île par l'Italie dès mai 1912, puis les bombardements subis par la vieille ville en juin 1944 et quelques initiatives fâcheuses postérieures.

Ceci étant, Albert Gabriel prit un plus grand nombre de clichés que celui figurant dans les deux grands volumes publiés sur Rhodes. Longtemps inaccessibles, ils sont aujourd'hui conservés sous format numérique à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine. Ils permettent de disposer d'une vision plus complète de l'état de la ville médiévale de Rhodes il y a un siècle et, pour certains édifices, de voir comment ils se présentaient alors, sous un aspect assez proche de celui de cette place lors du départ de l'Ordre après le dernier siège de 1522.

Des travaux ultérieurs reviendront en détail sur certains monuments de Rhodes et d'autres de fortifications que l'Ordre éleva sur les îles du Dodécanèse qu'il contrôlait, comme aussi de la tête de pont qu'il réussit à maintenir sur la côte anatolienne, sur le site de l'ancienne Halicarnasse, le Château Saint-Pierre³.

Dans cette perspective, quelques images ici pour illustrer ce propos.

Il n'est pas inutile de souligner que le premier voyage d'Albert Gabriel à Rhodes remonte à 1909, époque à laquelle l'île était encore possession ottomane. Après leur installation en janvier 1523, les Turcs n'avaient pas apporté de modifications importantes à la ville. Ils avaient réparé les brèches que leur artillerie avait causées à certains pans des fortifications, mais ces dernières, d'une formidable épaisseur et d'un remarquable agencement ne leur avait pas semblé nécessiter de compléments. Aussi avaient-elles ainsi traversé les siècles, conservant même sur les chemins de ronde de plusieurs secteurs les pièces d'artillerie que les chevaliers n'avaient pu emporter. Seule la haute tour de Naillac, protégeant le port, fragilisée par les tremblements de terre, avait-elle été démantelée au XIX^e siècle. Dans la ville même, les modifications furent plus importantes. Des églises furent transformées en mosquées – ce fut le cas de la cathédrale Notre-Dame du Château – tandis que leur mobilier liturgique

¹ Albert Gabriel, architecte diplômé du gouvernement, docteur ès lettres, *La cité de Rhodes, 1310-1522. Topographie. Architecture militaire, ouvrage honoré d'une souscription de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, Paris (E. de Boccard), 1921, in 4^o, xviii-158 p. avec figures et pl. hors texte ; *La cité de Rhodes. MCCCX-MDXXII. Architecture civile et religieuse*, Paris (E. de Boccard), 1923, gr. In 4^o, vi-240 p. avec figures.

² Dans le catalogue de l'exposition Albert Gabriel (1883-1972). *Architecte, archéologue, artiste, voyageur*, organisée à la galerie d'art Kazim Taskent du 15 septembre au 11 novembre 2006 et dont le commissaire général était Pierre Pinon – qui a beaucoup fait pour honorer la mémoire et faire connaître les travaux de Gabriel – un chapitre, rédigé par Pierre Pinon "La vie et l'oeuvre d'Albert Gabriel", p. 17-60 et un autre, du à Dominique Delaunay: "Voyages pittoresques aux temps de la Grande Guerre. Les séjours d'Albert Gabriel à Rhodes et à Castelorizo, 1911-1921", p. 167-207 apportent le meilleur état possible de la question.

³ Jean-Bernard de Vaivre, «Essai de chronologie des campagnes de construction du Château Saint-Pierre (Bodrum, Turquie)», *CRAI* (2009), p. 601-622 et, du même, « Le Château Saint-Pierre et ses campagnes de construction », *Monuments Piot*, t. 89 (2010), p. 69-135.

et les statues étaient systématiquement détruits. L'explosion en novembre 1856 de la réserve de poudre entreposée par les Turcs dans le clocher-tour de l'église conventuelle, qui avait également été transformée en mosquée, après que les tombeaux de plusieurs grands maîtres en aient été transportés en d'autres secteurs de la ville, réduisit à rien ces deux constructions comme la loge de Saint-Jean et endommagea considérablement ce qui pouvait subsister de l'auberge de Provence et la partie supérieure de l'auberge d'Espagne. Dans la grande voie montant de l'église Notre-Dame vers le palais magistral, l'actuelle rue des chevaliers, les hôtels dont les façades portaient les caissons rappelaient les fonctions des prieurs et commandeurs qui avaient présidé à leur construction, furent occupées par des familles turques qui en morcelèrent les intérieurs, ne prirent soin de leur entretien au fil des ans et, souvent, adaptèrent sur les façades aux baies à décors sculptés des balcons fermés à moucharabiehs saillants, soutenus par des aisseliers dont la base entamait les corniches.

L'auberge du prieuré de France

L'auberge du prieuré de France fut ainsi l'objet de déprédations dont l'une des photographies (fig. 1) prise par Albert Gabriel montre l'ampleur: balcon en saillie, baies initiales murées, fenêtres nouvelles percées, disparition de l'échauguette occidentale dont seule la base subsistait, obturation des grandes ouvertures des magasins au niveau de la rue. En revanche, les caissons portant des écus n'avaient pas été touchés : on observe, au dessus du larmier, un peu à droite du passage permettant d'accéder à l'aile occidentale de l'auberge, l'écu écartelé Villiers de l'Isle-Adam et Nesle qu'arborait le futur grand maître lorsqu'il n'était encore que commandeur de Troyes, puis, dans un encadrement, les deux écus aux armes de la Religion et d'Emery d'Amboise. Seules quelques photographies de cette série sont reproduites ici, les autres pouvant illustrer à l'avenir une étude d'ensemble de l'auberge du prieuré de France, dont les étapes de la restauration ont été relatées récemment⁴, mais qui nécessitera une synthèse sans que soit négligée l'aile occidentale, dans un utile article qui appelle cependant des observations, dans son texte comme la légende des illustrations. Ainsi, la figure 1 de cet article du *Bulletin monumental* ne représente pas « l'auberge de France avant restauration, vers 1911 ». Lorsque cette photographie fut prise, la restauration avait déjà été engagée depuis des années : les balcons et les moucharabiehs avaient disparu (celui que l'on voit était greffé sur l'hôtel mitoyen), l'échauguette occidentale avait été restituée, les pierres épaufrées

de la façade remplacées, les baies et leur encadrement restaurées, la porte principale d'accès remise en état et reperçés les arcs des magasins. Plus haut sur la rue, les façades des autres bâtiments dévolus à l'administration italienne n'avaient cependant pas été débarrassées de leurs appendices.

Les figures 1 et 2 ci-après présentent donc l'intérêt de donner l'aspect de l'auberge en 1911. La première est un plan assez large de la rue des chevaliers, avec, à droite, l'auberge dans l'état où l'ambassadeur Maurice Bompard l'acheta de ses deniers avant de la faire restaurer puis d'en faire cadeau à la France. On y distingue bien, à l'étage, le grand panneau portant, sculptées, les armes de France et celles de Pierre d'Aubusson sommées du chapeau de cardinal et, en dessous le plus petit caisson avec les armes simples de Villiers de l'Isle-Adam au chef de la Religion. Les pierres du registre inférieur de la façade ont subi les assauts du temps, davantage que celles de l'étage supérieur, dénotant par là deux campagnes de travaux successives, la seconde ayant employé des pierres d'une carrière différente. La seconde figure (fig. 2), en plan plus rapproché, ne fait que confirmer cet état de fait et les outrages au bâtiment. La figure 3 en est une autre illustration, qui permet également de voir, au niveau du décrochement légèrement à gauche du caisson abritant les écus de l'Ordre d'Emery d'Amboise, les deux types de bâti de cette partie de l'édifice.

L'hôpital neuf

Décidé bien des décennies plus tôt pour remplacer la « vieille enfermerie » qui était située plus au nord, à proximité de l'arsenal, l'hôpital actuel qui, dans son état définitif fut construit durant le magistère de Pierre d'Aubusson, après le grand siège victorieux de 1480, se trouva privé de sa fonction après le départ des chevaliers. Il est difficile de déterminer le rôle qu'il joua aux premiers temps de l'occupation ottomane, mais on sait qu'une bonne décennie avant le premier voyage d'Albert Gabriel il servait en partie de caserne aux troupes turques. Louis de Belabre, alors vice-consul de France à Rhodes, prit des photographies de l'intérieur vers 1900 et indique dans son livre⁵ que si la chapelle, en avancée sur la façade, modifiée quant à ses baies, servait alors de mosquée, une grande partie de l'ancienne salle des malades avait été convertie en dortoir pour le contingent militaire.

L'un des premiers clichés qu'en prit Albert Gabriel, en 1912, est celui de la partie septentrionale de la façade orientale (fig. 4). Il permet, notamment, de régler définitivement le cas d'une différence entre deux croquis du XIX^e siècle, pris à quelques décennies d'intervalle

⁴ Pierre Pinon, « Albert Gabriel et la restauration de l'auberge de France à Rhodes », *Bulletin monumental*, t. 175-3 (2017), p. 245-251.

⁵ Baron de Belabre, *Rhodes of the knights*, Oxford (Clarendon press), 1909, in 8°, 196 p., p. 127, fig 118 et 119.



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

*Fig. 1 - L'auberge de France, à droite, dans la rue des chevaliers.
(Collection Albert Gabriel - INHA-Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - Ministère de la Culture [France] - diffusion restreinte)*

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LES MEMBRES LIMOUSINS

DE LA COMMANDERIE DE CARLAT

Les Templiers avaient un assez grand nombre de maisons au diocèse de Clermont, dont une douzaine en Haute-Auvergne, **Carlat**, Albinhac, La Chassagne, La Garde-Roussillon, Montfort, Le Monteil, Murat, Ydes, Brioude, Le Chambon, Celles¹, passées en 1312 aux Hospitaliers et, à partir de 1317, situées dans le nouveau diocèse de Saint-Flour, démembré de celui de Clermont par le pape Jean XXII, comme celui de Tulle l'était simultanément du diocèse de Limoges.

L'état de ces commanderies au XIV^e siècle est bien connu grâce à l'enquête lancée le 10 février 1373 par le pape Grégoire XI – le Limousin Pierre Roger de Beaufort – sur les biens de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans l'ensemble de la Chrétienté². Chaque évêque devait faire parvenir au plus vite :

- 1) la liste des établissements de l'Ordre existant dans son diocèse ;
- 2) le nom de baptême (prénom), le surnom (nom), l'âge des commandeurs, des prêtres et des clercs, des chevaliers ;
- 3) l'état des revenus de chaque maison ;
- 4) les charges supportées par ces maisons ;
- 5) l'estimation de ce que pourrait rapporter chaque maison si ses biens étaient affermés en l'absence des Hospitaliers³.

Les réponses devaient être rédigées par un notaire et les valeurs données uniquement en francs ou en florins. L'enquête fut menée avec une certaine efficacité puisque quatre-vingt-huit procès verbaux, rédigés dans l'espace d'une année, d'avril 1373 à avril 1374, sont conservés, pour l'essentiel aux Archives secrètes vaticanes (ASV) et pour quelques-uns aux Archives nationale de Paris (six) et à la Bibliothèque nationale de France (cinq, plus deux copies)⁴. Cinquante procès-verbaux concernent des diocèses situés dans la France actuelle, trente et un dans l'Italie, un en Espagne, deux en Belgique, deux en Allemagne, un en Tchéquie et un en Suisse. Il est exceptionnel de pouvoir ainsi disposer d'une coupe sur un même ordre, à travers l'Europe chrétienne, sur une même année.

¹ H. Bouffet, *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean en Haute-Auvergne*, 1914, p. 92-101. Articles parus dans la *Revue de Haute-Auvergne*, t. 16 (1914), p. 89-131, 201-235 ; – t. 17 (1915), p. 66-87, 172-193, 315-341 ; – t. 18 (1916) p. 40-60, 131-147. [Articles réimpr. en un vol. sans pagination propre : Marseille, 1976 ; nous donnons avant la p. l'année de parution].

² J. Glénisson, « L'enquête pontificale de 1373 sur les possessions des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 129 (1971), p. 83-111. On renverra pour l'histoire de l'Ordre à A. Demurger, *Les Hospitaliers. De Jérusalem à Rhodes, 1050-1317*, Paris, 2013

³ Ces cinq articles, sur lesquels portaient les interrogatoires des témoins, sont rappelés en tête du procès-verbal de Saint-Flour.

⁴ La liste est donnée dans son article par J. Glénisson, p. 108-111.

Si les enquêtes concernant Clermont et Saint-Flour sont conservées⁵, celle de Limoges est malheureusement perdue, si toutefois elle a été faite par l'évêque Jean de Cros, cardinal et curialiste. Dans le diocèse de Saint-Flour, deux commandeurs furent auditionnés, Jean Achard, prêtre, commandeur de Montchamp, et Béraud de Dienne, chevalier, commandeur de Celles, de Carlat et de la Salvétat.

La commanderie de Carlat⁶ avait alors comme membres annexés Pierrefitte⁷, [Saint-Jean-de-] Donne⁸, Chamfranchesse⁹, tous trois situés aujourd'hui dans le Cantal. Son étude a été abordée en 2006 par Lucien Gerbeau¹⁰. Trois membres seulement apparaissent donc pour Carlat dans l'enquête de 1373, car celle-ci était diocésaine, et Carlat possédait en fait d'autres membres dans les diocèses de Limoges et de Tulle.

D'après l'historien cantalou Henri Bouffet, ces biens lui auraient été donnés par le comte de Rodez Henri I^{er}, dans un codicille à son testament dressé à Saint-Jean-d'Acre en octobre 1221¹¹. Le texte, connu par une copie de la collection Doat à la Bibliothèque nationale de France¹² a été publié par dom Martène¹³. Vayssière ne

⁵ Archivio Segreto Vaticano, Instr. Misc. 2757 et 4278. Celle de Saint-Flour a été publiée en 2017 : J.-L. Lemaitre, « L'enquête de 1373 sur les biens des Hospitaliers dans le diocèse de Saint-Four », dans *Bulletin de la Société de l'histoire et du patrimoine de l'ordre de Malte*, n° 37 (2017), p. 34-57.

⁶ *Carlatum, Carlat, Carlatz, preceptoría et domus*, enquête § 2-14, 17, 26. — Carlat (Cantal, cant. de Vic-sur-Cère), commanderie, templiers puis hospitaliers, Bouffet, 1914, p. 92-93, 123-124. L. Gerbeau, E.-J. Lung, « La commanderie de Carlat », dans *Revue de la Haute-Auvergne*, N° spécial, « La Châtaignerie cantalienne », t. 62 (2000), p. 169-180 ; L. Gerbeau, *Carlat. Deux églises, un rocher, une commanderie*, Aurillac, 2006. Voir aussi *Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France. Cantal. Canton de Vic-sur-Cère*, Paris, 1984, p. 129-147.

⁷ *Petrafixa, Peyrafigha, mayso de, domus de*, enquête § 2, 2-3, 7-14, 17, 26 ; *dicte preceptorie de Carlat unita et annexa*, 2. — Pierrefitte, Pierrefiche (Cantal, cant. d'Aurillac-nord, com. de Giou-de-Mamou), hospitaliers, membre de Carlat, Bouffet, 1914, p. 124].

⁸ *Dona, domus de, mayso de, preceptorie de Carlat unitis et annexis*, enquête § 2-3, 7-14, 17, 26. — Saint-Jean-de-Donne <Dones> (Cantal, cant. d'Aurillac-nord, com. de Saint-Simon), membre de la commanderie d'Ayen, au diocèse de Limoges, Bouffet, 1914, p. 129.

⁹ *Chalmfrancescha, Calmfrancesqua, domus de*, enquête § 2-9, 11-14, 17, 26. — Chamfranchesse (auj. L'Hôpital-Chaufanches, Cantal, cant. de Saint-Cernin, com. de Saint-Cirgues-de-Malbert), hospitaliers, membre de Carlat, Bouffet, 1914, p. 110, 126-127.

¹⁰ L. Gerbeau, *Carlat. Deux églises, un rocher, une commanderie*, Aurillac, 2006. Id., « La commanderie de Carlat », dans *Revue de la Haute-Auvergne*, N° spécial, « La Châtaignerie cantalienne », t. 62 (2000), p. 169-180.

¹¹ Bouffet, 1914, p. 93.

¹² BNF, coll. Doat, vol. 169, f. 233.

¹³ Dom Éd. Martène, *Amplissima collectio...* t. I, Paris, 1724, col. 1168-1172.

se prononce pas¹⁴. Le texte du codicille est bref : *Lego etiam eidem domui Templi allodium et herbagium quod habeo circa et juxta Limosam*. Rééditant ce texte en 1900¹⁵, Gustave Saige et le comte de Dienne ont identifié le lieu en question avec « Limouse », ancienne paroisse du Saint-Affricain, dépendant de l'ordre du Temple, dont le siège a été transféré à Onet-le-Château, en Aveyron. L'assimilation *Limosam* > *Lemovicum* ne tient pas. Il faut suivre Saige et de Dienne et renoncer du coup à connaître l'origine de la donation de ces biens limousins à Carlat, d'autant plus que le codicille évoque seulement un alleu et un herbage..., complétant les legs déjà fait à Carlat dans le testament d'août 1219¹⁶. Ajoutons que la donation qui la précède, faite à l'Hôpital, concerne les Canabières, une des plus anciennes commanderies rouergate de l'Ordre de Saint-Jean-de Jérusalem¹⁷.

Il s'agit donc de **Coudert**, où se seraient faites des prises de possession des commandeurs de Carlat au XVIII^e siècle¹⁸, de **Mascheix**¹⁹, de **Meyrignac-l'Église**²⁰, de **l'Hôpital de Corrèze**²¹ et d'**Orliac de Bar**²², situés au diocèse de Limoges pour les trois premiers et de Tulle à partir de 1317 pour les deux derniers.

Si l'on regarde la carte du diocèse de Limoges dressée en 1782 par Pierre Cornuau, un des cartographes de l'équipe des Cassini, seules les églises de Coudert et Mascheix (*Maschès*) sont surmontées de la croix de Malte indiquant les commanderies, avec même cette précision pour Mascheix « comm. ». Et pour cause, les trois autres membres de Carlat étaient réduits à de simples droits. Les archives de la commanderie de Carlat ont été en partie conservées, pas toujours en très bon état, et sont depuis la Révolution aux archives départementales du Rhône, dans

¹⁴ A. Vayssièrre, *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte en Bas-Limousin et dans l'ancien diocèse de Limoges*, Tulle-Limoges, 1884.

¹⁵ G. Saige et le comte de Dienne, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, Monaco, 1900, t. II, n° VIII, p. 14-19. Voir l'index, t. II, p. 288.

¹⁶ *Id.*, *Documents historiques*, t. II, n° VII, p. 11-14.

¹⁷ Voir J. Touzery, *Les bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789*, Rodez, 1906, p. 264-265, p. 262-264 pour les Canabières.

¹⁸ Corrèze, cant. de Laroche-Canillac, com. de Clergoux. Au diocèse de Limoges, ancienne paroisse, l'église est aujourd'hui disparue. Voir Poulbrière, *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle*, 2^e éd., t. I, Brive, 1964, p. 321-323. Vayssièrre, *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 84-85 ; – Bouffet, p. 124-125.

¹⁹ Corrèze, cant. de Beaulieu, com. de Chenailers-Mascheix. Au diocèse de Tulle depuis 1317, ancienne paroisse, l'église existe toujours, Poulbrière, *Dictionnaire*, p. 321-323 ; Vayssièrre, *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 85-86. – Bouffet, p. 125-126.

²⁰ Corrèze, cant. de Corrèze, membre consistant en seuls revenus, Poulbrière, *Dictionnaire*, t. II, p. 224. A. Vayssièrre, *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 86. – Bouffet, p. 124.

²¹ Corrèze, ch.-l. de cant., au diocèse de Tulle depuis 1317, membre consistant en seuls revenus, Bouffet, 1914, p. 124, Poulbrière, *Dictionnaire*, p. 355. Vayssièrre, *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 86.

²² Corrèze, c^{on} de Corrèze, POULBRIÈRE, *Dictionnaire*, p. 374 ; – Vayssièrre, *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 86-87. – Bouffet, 1914, p. 124.

le fonds du Grand Prieuré d'Auvergne (48 H), 48 H 1184 à 1232 pour Carlat, dont 1201 à 1203, 1205, 1213, pour Coudert, 1204 pour Orliac, 1206 à 1210 pour Mascheix, 1214 pour Corrèze. Tous ces documents ne concernent pratiquement que les droits et rentes perçus sur les divers membres, mais ils nous permettent toutefois d'en savoir un peu plus, avec l'aide des visites priorales.

Coudert et Mascheix sont donc marqués comme commanderies sur la carte de Cornuau et sont parfois qualifiés comme tels dans certains textes (« commandeurs de Carlat, Coudert et Mascheix »). Ainsi en septembre 1489, dans un long procès verbal de reconnaissances concernant le village de Laumond, sur la paroisse de Sérilhac : ... *religioso viro fratre Anthonio Oddonis*²³, *praeceptore praeceptoriarum de Carlato, de Coderco, de l'Ospitalio*²⁴ et de *Maschesio, ordinis sancti Johannis de Hierusalem, praeceptor de Maschesio, pro se et suis successoribus in dicta praeceptoraria de Maschesio*²⁵...

Il ne faut pas y voir une commanderie comme l'était Bellechassagne, avec une chapelle, un logis pour le commandeur, une maison curiale²⁶... La « commanderie », matériellement, se réduisait ici à une seule église, dont le desservant, un vicaire perpétuel (congruiste), était nommé par le commandeur. Un état de la commanderie de Carlat, de 1743 précise bien la chose :

État de la commanderie de Carlat dont est a présent commandeur M^r le Chevalier de Langon²⁷.

Il y a dans le chef-lieu de lad. commanderie une église paroissiale. Il y en a une autre dans le membre de la Salvetat et une chapelle à l'hôpital de Chalefraiche [*Chalmfranchesse*]. Toutes ces églises et bâtimens sont en bon état et pourvues des ornemens nécessaires pour le service divin.

Il y a dans les membres de Mâchez et de Coudert en dépendans : deux églises paroissiales, sans aucun autre bâtiment ni logement pour le commandeur qui a la nomination de toutes les églises cy dessus nommées. Les bâtimens desdites églises sont en fort bon état. Il y manquoit quelques ornemens pour la décence du service divin. Mais il m'est revenu que M^r le commandeur de Langon dans la visite qu'il en a fait dans le mois de aoust dernier a chargé ses fermiers de fournir tous les ornemens nécessaires pour la décence du service divin, ce que les fermiers vont faire incessamment.

On ne sait point qu'il y ait dans l'estendüe de lad. commanderie aucune dégradation ni allienation d'aucune espèce ny aucun procez à soutenir.

Fait le vingtième septembre 1743²⁸. (Fig. 1)

Les membres de Coudert et de Mascheix avaient donc chacun leur église paroissiale. (Fig. 2)

²³ Antoine Aude, ou d'Audier dans Bouffet, 1914, p. 218-219, 1916, p. 132, commandeur de 1480 à c. 1506.

²⁴ Chamfranchesse, l'Hôpital-Chaufanches, auj. l'Hôpital.

²⁵ AD Rhône, H 1206 (copie 25 octobre 1618).

²⁶ Voir J.-L. Lemaitre, avec la collab. de A. Demurger et de J.-B. de Vaivre, *Des Templiers aux chevaliers de Malte. Les églises des ordres militaires au pays d'Ussel*, Ussel-Paris, 2009, p. 140, ill. 27 (Plan de la commanderie par Desmarty, 1741. AD Rhône, 48 H 1118).

²⁷ Ferdinand de Langon, 1736-1758.

²⁸ AD Rhône 48 H 1225, pièce 6. (papier, 235 × 175 mm).

Commanderie
 de Carlat
 vers le Mont
 de Carlat.

État de la Commanderie de Carlat dont est Com.
 Comand. M^r le Comte de Sanguen.

Il y a dans le chef lieu de lad. Commanderie: Une Eglise
 Paroissiale. Il y en a une autre dans le membre de
 Carlat, & une Chapelle à l'Hopital de Carlat
 fraiche. Toutes ces Eglises & Bâtimens sont en bon état,
 & pourvus des ornemens necessaires pour le service
 divin.

Il y a dans les membres de lad. Commanderie cy
 dépendans: Deux Eglises, sans aucun
 autre Bâtiment ni Logement pour le Comand. qui
 a la nomination de toutes les Eglises cy dessus nommées.
 Les Bâtimens & Eglises sont cy fort bon état. Il y
 manquait quelques ornemens pour la décence du service
 divin: mais il n'est revenu que M^r le Comte de Sanguen
 dans la visite qu'il en a fait dans le mois de l'last dernier,
 & chargé ses fermiers, de fournir tous les ornemens
 necessaires pour la décence du service divin, lequel
 les fermiers ont fait incessamment.

On ne sait point qu'il y ait dans l'étendue de lad.
 Commanderie, aucune dégradation ni aliénation
 d'aucune espèce ny aucun procès à intervenir.

Fait le vingtième Septembre 1743.

Archives du Département du Rhône
 8000 48 H 1225
 Pièce 6
 PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

Fig. 1 – État de la commanderie de Carlat en 1743 (AD Rhône, 48 H 1225, pièce 6).
 (© J.-L. Lemaître).

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

BALTHAZAR DE DEMANDOLX

La Provence grande pourvoyeuse de chevaliers de Malte

La Provence, la plus ancienne et la première Langue de l'Ordre avec ses deux prieurés de Saint-Gilles et Toulouse, a envoyé beaucoup de jeunes fils de la noblesse à Malte¹. « Ils ne pouvaient pas trouver dans tout le royaume une destinée meilleure et plus sûre que l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem »².

Des familles nobles provençales d'importance, comme les Lascaris de Castellar, Blacas d'Aups, Demandolx, Castellane, Villeneuve, Bargemont, ont engagé, au cours de trois siècles, un bon nombre de leurs fils dans la Langue de Provence. Pas moins de 30 Lascaris de Castellar ont servi avec honneur l'Ordre³. L'un d'eux, Jean Paul Lascaris de Castellar (1560-1657) est devenu célèbre. Malgré une certaine « rudesse et sévérité » – un trait de caractère qui lui a valu le sobriquet de *wicc Laskri* – son long règne en tant que Grand Maître (1636-1657) reste l'un des plus importants de l'histoire de l'ordre de Malte⁴.

Les Blacas d'Aups⁵, seigneurs du fief de Carros, étaient apparentés aux Lascaris de Castellar et aux Demandolx⁶. Nous avons les preuves que François Blacas d'Aups a été reçu dans l'Ordre en 1723 et que Jean-Simon, Jacques et Alexandre y sont entrés en 1724⁷. Trois autres chevaliers Blacas, le Bailli Antoine, Horace et Jean-Joseph, sont enterrés dans l'église du couvent de Saint-Jean à La Valette⁸.

Sept dossiers de *processi* prouvant la noblesse des candidats de la famille Demandolx se trouvent dans les archives de Malte⁹. Sur une période de trois siècles les

trois branches de la famille Demandolx ont envoyé 39 de leurs fils dans l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, plus 50 Castellane¹⁰.

Les cinq premiers chevaliers Demandolx ont servi à Rhodes de 1480 à 1512. Entre 1512 et 1563, douze Demandolx sont devenus chevaliers de Justice. Parmi ces derniers, trois viennent de la maison Demandolx-Trigance, deux de la branche Demandolx-Palud et sept de la lignée Demandolx¹¹.

Le XVII^e siècle marque l'apogée de l'Ordre à Malte. Cela explique les nombreuses admissions dans l'Ordre à cette époque. En fait, de 1616 à 1694, 16 Demandolx ont servi comme chevaliers de Justice. Mais au XVIII^e siècle, seulement 6 *preuves de noblesse*¹² Demandolx

Chapitre général de l'Ordre, soit du Grand Maître. Ils ne pouvaient accorder le titre de chevalier qu'en échange d'un service méritoire à l'Ordre, par exemple pour un ingénieur de renom comme Floriani ou des peintres illustres comme Preti ou Le Caravage (Butler, *art. cit.*, p. 29). Quand des revendications de descendance d'ancienne noblesse étaient d'origine douteuse, on pouvait s'appuyer sur la position sociale et l'influence politique de l'intéressé pour obtenir la preuve de leur authenticité. Bien que la nécessité de descendance noble n'ait jamais été abandonnée, la procédure pouvait, surtout à partir du XVIII^e siècle, être moins stricte. Par exemple, malgré le récent anoblissement de sa famille et l'incapacité à remplir les conditions d'admission nécessaires aux statuts de l'Ordre, les affinités que Gaspard de Gueydan (avocat général au parlement de Provence) avait avec le Grand Maître Manoel Pinto, permirent à son fils, Pierre Claude Secret de Gueydan, âgé de six ans, d'être accepté dans l'Ordre, en tant que novice mineur (*L'Ordre de Malte et la France. Catalogue de l'exposition du Musée de la Légion d'Honneur*, Paris, 1989, p. iii.).

La documentation nécessaire pour appuyer la descendance noble d'un candidat, consistait en un procès-verbal dans lequel les titres et la généalogie étaient appuyés par des actes, octrois, fiefs et autres preuves comme des inscriptions sur les blasons, épitaphes ou écussons dans les églises ou sur les vitraux (Butler, *art. cit.*, p. 29). Une commission de 4 chevaliers du Chapitre provincial du prieuré local de l'Ordre examinait les preuves avec précaution. La documentation était ensuite envoyée au Couvent de Malte, où elle était d'abord examinée à fond par le Pilier de la Langue, ensuite par une commission spéciale et finalement par le Grand Maître et le Concile (*Id.*, p. 29). Les Archives de l'Ordre (AOM) gardées à la National Library Malta (NLM) contiennent 3017 de ces dossiers. À part les procès-verbaux et d'autres documents comme les certificats de naissance, de nombreux dossiers renferment des arbres généalogiques avec le nom du candidat et son blason, et ceux de ses ancêtres sur les branches (*Id.*, p. 29).

¹⁰ P. Maurel, *Recherches*, Paris, 1963.

¹¹ *Ibid.*

¹² Les carrières des deux fils de Jean de Demandolx et d'Isabeau de Raymond d'Eoulx sont remarquables. D'après *les archives Demandolx*, 140-142, le premier, Jean, a été reçu dans l'Ordre en 1636. En 1645, il a été nommé Capitaine de la Milice de Senglea. Jean a accompli 6 convois sur les galères de l'Ordre. Plus tard, en tant que mousquetaire de Louis XIII, il s'est distingué au siège d'Arras. Balthazar, le frère de Jean, est aussi entré dans l'Ordre en 1636. Par deux fois, lieutenant naval et capitaine, il a aussi servi sur 6 convois. En 1658, il devint commissionnaire sur les galères et en 1659 il commandait le *Capitana*. Audacieux, comme son oncle le Bailli, durant la bataille des Dardanelles, il captura une goélette turque armée de deux énormes canons qui furent ensuite placés sur le bastion d'Italie. En 1660, Balthazar reçut, par grâce magistrale, la commanderie de Puymoisson.

¹ Claire Eliane Engel, *Knights of Malta*, Londres, 1963, p. 17.

² Lionel Butler, « The Order of St. John in Malta : An Historical Sketch », dans *The Order of St. John in Malta, Catalogue of the XIII Council of Europe Exhibition*, Malte, 1970, p. 38.

³ *L'Ordre de Malte autour du Grand Maître Frà Jean-Paul Lascaris 1560-1657. Catalogue de l'exposition du Palais Lascaris*, Nice, 2000, p. 73.

⁴ *Ibid.*

⁵ Pour Le Bailli Antoine de Blacas d'Aups, voir Alison Hoppen, *Fortifications of Malta by the Order of St. John*, Édimbourg, 1979, p. 203.

⁶ AOM 2656, 2657.

⁷ AOM 2092.

⁸ Hannibal Scicluna, *Church of St. John in Valletta*, Malte, 1955, pp. 294-295, planches 232, 233, 273.

⁹ À partir du XIII^e siècle, la reconnaissance en tant que *chevalier (miles conventualis)* dans l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dépendait de la preuve que l'intéressé pouvait apporter de sa naissance légitime et noble. À partir du XVI^e siècle, un futur chevalier français de *Justice* devait prouver que les descendants de ses grands-parents maternels et paternels étaient des « *gentilshommes de nom et d'armes* » et remonter jusqu'à « 8 quartiers de noblesse » (Roderick Cavaliero, *The last of the Crusaders*, Malte, 2001, p. 11.). Les exceptions aux Statuts réglementant les admissions étaient rares, et ne dépendaient alors seulement que du bon vouloir, soit du

ont été enregistrées, la famille et l'enrôlement général dans l'Ordre allaient décroissant.

L'Ordre était organisé en 7 ou 8 langues suivant les époques, dont la langue de Provence était, avec ses deux prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse, la plus importante en nombre et la première protocolaire. Saint-Gilles était un port sur le petit Rhône à l'époque, d'où les premiers croisés avaient embarqué sur la mer pour la Terre sainte¹³. Les Prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse – ainsi que le *bailliage de Manosque* – administraient les 83 commanderies réparties en Provence, Nice, Comtat Venaissin, Bas Dauphiné, Languedoc, Roussillon, Foix, Guyenne, Gascogne et Haut Béarn¹⁴.

Comme il était le premier parmi les Baillis du Couvent, le Pilier de la Langue de Provence remplaçait le Grand Maître *locum tenens* quand il était absent. C'était aussi le Grand Commandeur et le Procureur du Trésor de l'Ordre, Surintendant des magasins et de l'arsenal et maître des armements¹⁵.

Les relations et l'influence de la Langue de Provence – maintenues à travers ses nombreuses commanderies et grands prieurés – lui ont assuré un rôle de premier rang dans les annales de l'Ordre. Des dix-neuf Grands Maîtres de Provence la tradition revendique le fondateur, Gérard, et le premier Grand Maître, Raymond du Puy ; alors que Jean de la Valette, Hugues Loubens de Verdalle et Jean-Paul de Lascaris Castellar étaient Grand maître à Malte¹⁶.

Balthazar de Demandolx, une brillante carrière au service de l'Ordre

En 1626, Balthazar, le troisième de ce nom dans les annales de la famille, fût admis comme novice à 17 ans au Prieuré de Saint-Gilles. Au cours de sa longue et brillante carrière, il a été élu aux plus hautes charges de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qu'il a servi vaillamment en tant que l'un des plus talentueux commandeur naval.

Les débuts dans l'Ordre

Né en 1609, fils de Samuel de Demandolx, seigneur de Bizayeul et d'Anthonie de Blacas Carros, Balthazar était le petit-fils maternel de Catherine de Lascaris Castellar et donc cousin germain du Grand Maître Jean-Paul Lascaris de Castellar¹⁷.

Le 17 décembre 1627, un an après son noviciat, Balthazar était nommé chevalier. Le règlement de l'Ordre, exigeait aussi que dans les trois ans qui suivaient son admission, un chevalier devait résider dans son

couvent de Malte un minimum de cinq années. Durant cette période, il devait effectuer son service militaire et prendre part à au moins 4 caravanes sur les galères de l'Ordre¹⁸. Cela signifie que Balthazar a résidé au couvent à Malte de 1630 à 1635.

Après avoir accompli ses obligations militaires, il est devenu éligible à une commanderie – ce qui nécessitait son retour en France. En fait, on sait que Balthazar a d'abord été nommé à la commanderie de Petite-Argence en Camargue, et ensuite à celle de Raneville. En 1637, il a été élevé par grâce magistrale, à la commanderie de Puisbrun. Puis il a échangé cette dernière avec celle de Saliers, et a aussi été en charge de l'administration de la grande commanderie de Pézenas, dans le Languedoc après que le titulaire Louis de Saint Simon en ait été renvoyé pour ne pas avoir payé la pension magistrale au Grand Maître¹⁹.

Sa réputation en tant que dirigeant compétent en faisait un candidat idéal pour des charges plus élevées dans l'Ordre. En 1640, Balthazar avait aussi effectué les 5 ans obligatoires dans une commanderie et était retourné à Malte. En 1641, il était nommé « *Ricevitore del Gr. Maestro* »²⁰, une charge venant après celle de Maître de la Cavalerie. Il a ensuite progressé rapidement : le 25 juillet 1642, après avoir été nommé « *cavaliere gran croce ad honorem* », Balthazar a obtenu le commandement de la galère *S. Ubaldesca*²¹.

Premier combat naval

Le récipiendaire de ces honneurs et « *favorito* » du Grand Maître²² s'est porté au combat. Le 28 septembre 1644, aux abords de Rhodes, six galères de l'Ordre, sous le commandement de Gabriel de Chambres Boisbaudran, Capitaine-Général des galères (1642-1644), ont attaqué et abordé l'énorme navire amiral (*Sultana*) d'une forte escadre turque de 10 bateaux. Durant ce baptême du feu, la galère de Balthazar – le *San Giovanni* – fit feu, puis éperonna et captura un *pinco* turc. Laissant un équipage capturé sur le vaisseau (ils durent ensuite les secourir, quand ils commencèrent à couler), le *San Giovanni* alla aider les autres galères qui se battaient contre le *Sultana*. Il s'ensuivit un combat rapproché durant lequel Boisbaudran et plusieurs chevaliers et soldats perdirent la vie. Finalement après cinq heures de combat, le navire ottoman fût maîtrisé. Parmi les 350 Ottomans mâles et les 30 femmes faits prisonniers, il y avait aussi une

¹⁸ Whitworth Porter, *History of the knights of Malta*, Londres, 1858, vol. II, pp. 225-226.

¹⁹ *Archives Demandolx*, 141. Voir aussi Gérard Gangneux, *L'Ordre de Malte en Camargue*, Nîmes, 1996, p. 168, qui dit que la commanderie de Saliers avait été détenue par le « *Bailli de Demandolx [...] plus de trente ans* ».

²⁰ Bartolomeo dal Pozzo, *Historia della Sacra Religione Militare di S. Giovanni Gerosolimitano detta di Malta*, Venise, 1715, vol. II, 3, p. 126.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

¹³ *L'Ordre de Malte et la France*, p. 108.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ AOM 2657.



Combat naval (1645).

concubine du Sultan Ibrahim avec son enfant²³. Comme les efforts pour remorquer l'énorme galère se révélèrent infructueux, ils grèèrent des mâts supplémentaires et entrèrent dans le Grand Port à la voile le 3 novembre 1644²⁴.

En 1649, Balthazar avait rempli les critères nécessaires à l'élection au bailliage : il avait résidé dans son Auberge durant 10 ans et avait également à son crédit les 15 ans de service dans l'Ordre²⁵. D'où son élévation au rang de sénéchal, poste donnant la responsabilité du sceau du Grand Maître et remplissant le rôle de son représentant, chaque fois que le prince n'était pas personnellement présent à une fonction officielle. Finalement, en 1650, il fût nommé bailli du Chapitre de la Langue de Provence²⁶.

Capitaine-Général de l'Ordre

C'est à cette époque alors qu'il commandait le *San Nicola* – le *Padrona*, classé second de l'escadre des galères – que Balthazar succéda à Flaminio Balbiano en tant que Capitaine-Général (1^{er} août 1650)²⁷. Le Capitaine-Général était l'un des officiers les plus haut placés (en mer on s'adressait à lui en l'appelant « Votre Excellence ») il avait la « jouissance » des galères et commandait à partir du navire amiral (*Capitana*). Cet officier avait un rôle puissant dans le conseil de l'Ordre : à chaque fois que l'on délibérait sur des sujets maritimes,

²³ Baptisé et initié à la foi chrétienne par G.M. Lascaris, le garçon est entré chez les Dominicains sous le nom de *Padre Domenico Ottomano*, par la suite il est devenu prieur de Porto Salvo, où il décéda en 1676. Voir Porter, *op. cit.*, vol. II, pp. 363-364.

²⁴ Joseph M. Wismayer, *The fleet of the Order of St. John*, Malte, 1997, pp. 54-57.

²⁵ Porter, *op. cit.*, p. 225.

²⁶ *Archives Demandolx*, 141.

²⁷ Dal Pozzo, *op. cit.*, 3, p. 186. Ettore Rossi, *Storia della marina dell'Ordine di S. Giovanni di Gerusalemme di Rodi e di Malta*, Rome, 1926, p. 137.

il pouvait être présent, portant l'uniforme rouge de son office avec son épée et sa canne²⁸.

Durant l'été 1650, le nouveau Capitaine-Général quitta Malte avec l'escadre de galères pour Gênes, où un nouveau *Capitana* avait le commandement²⁹. Les galères qui apparemment avaient subi une terrible tempête (« *crudel tempesta [...] che narrarla è incredibile* ») ne retournèrent sur l'île qu'en février de l'année suivante³⁰. On dit que le sultan Ibrahim ne pardonna jamais à l'Ordre la capture de son navire amiral et l'enlèvement de sa concubine favorite. L'île de Candie (Crète), occupée et gouvernée par Venise, avait brièvement recueilli les galères de l'Ordre et leur capture. Ce n'est donc pas une coïncidence, si – à la fin de 1644 – les troupes ottomanes envahirent cette île³¹.

Dans les dernières années de Lascaris, et durant le règne de trois Grands Maîtres successifs (1645-1699), l'Ordre fut astreint par convention d'aider la *Serenissima* à défendre Candie. En 1651, au début de la troisième campagne, l'escadre des galères commandée par le Bailli de Demandolx a retrouvé la flotte vénitienne au large de S. Theodoro. Cependant, malgré leur cause commune contre les Turcs, les rapports entre les deux forces chrétiennes étaient moins que fraternels. Les Vénitiens refusèrent d'approvisionner les équipages des galères de l'Ordre qui étaient affamés et assoiffés.

Obligés de creuser pour trouver de l'eau, les soldats et marins maltais ont débarqué à La Canée, où ils se sont retrouvés face à la force armée turque. Dans l'escarmouche qui s'en suivit (« *terribile scaramuccia* »), 5 soldats furent blessés, un mourut, et les Turcs déplorèrent 50 victimes³².

²⁸ Porter, *op. cit.*, vol. II, p. 210.

²⁹ Dal Pozzo, *op. cit.*, 3, p. 186.

³⁰ AOM 1769, fol. 277.

³¹ Porter, *op. cit.*, pp. 363-364.

³² AOM 1769, fol. 278.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

L'ULTIME NÉGOCIATEUR DE L'ORDRE : LE BAILLI LITTA VISCONTI ARESE

Les négociations menées conjointement par Rome et Malte pour obtenir de Catherine II la protection de l'Église catholique et de l'Ordre dans les anciens territoires polonais désormais partie intégrante de l'empire russe avaient échoué en 1775. Le négociateur, le bailli Sagramoso, s'il n'avait pas réussi à préserver les droits de l'Église, avait en revanche échafaudé un plan par lequel, en contrepartie de l'abandon par l'Ordre de ses prétentions sur les domaines de l'Ordination d'Ostrog que celui-ci était en droit de réclamer, la Russie envisagerait « d'ériger en Russie, un prieuré avec la Croix de Malte, en suivant les lois, autant que la religion et nos lois le permettent »¹.

Le départ contraint de Sagramoso en 1776 fit que l'affaire en resta là, la tsarine ne voulant complaire ni à Rome ni à Malte. En effet, cette dernière ne s'était pas montrée empressée, en raison des pressions de Versailles, à offrir à sa marine la relâche nécessaire à son grand projet grec qui échoua pitoyablement en 1779. Mais en 1783, ayant changé de tactique, la Russie s'était emparée de la Crimée et, désormais, sa flotte n'avait plus à descendre de Saint-Pétersbourg pour arriver aux portes de Constantinople puisqu'elle avait maintenant un accès direct à la mer Noire. Mais face à ses ambitions à la fois contre la Suède et contre la Porte, sa flotte avait grand besoin d'être réorganisée. Comme avant elle Pierre I^{er} qui avait envoyé à Malte en 1698 son confident Boris Cheremetiev (1652-1719) pour solliciter des conseils et une aide pour organiser ses défenses navales, Catherine II, en dépit de ses récentes réticences², se tourna vers l'Ordre. Les deux parties savaient qu'elles pouvaient se rendre de mutuels services dans l'étroite marge diplomatique que leur laissaient les services de Vergennes. Ainsi, lorsque Catherine II se rendit avec Potemkine dans sa nouvelle province de Tauride (1787), Rohan lui fit parvenir un superbe palmier. De son côté, l'impératrice voulant se rendre l'Ordre plus favorable qu'il ne lui était, elle envoya au grand maître son portrait en pied, peint par Dmitri Levitsky³. L'épée au fourreau pour symboliser l'acquisition de la Crimée, « conquise sans effusion de sang » comme l'indiquait l'inscription



*Boris Petrovitch Cheremetiev présenté au grand maître
Raimondo Perellos y Rocafull.*

russe, l'impératrice était nimbée d'un arc-en-ciel qui reliait cette nouvelle province à Malte pour symboliser son désir d'union et d'amitié⁴.

Giulio Litta, réorganisateur de l'escadre russe de la Baltique

Ce fut ainsi qu'en 1788, elle demanda à Emmanuel de Rohan de bien vouloir mettre à sa disposition un chevalier qui fût capable de réorganiser la flotte russe en vue d'une éventuelle guerre contre la Suède⁵. Le choix du grand maître se porta sur le bailli Giulio Renato Litta en raison de son expérience navale. Né à Milan en 1763, il était fils de Pompeo Giulio Litta, marquis de Gambolò, commissaire général des armées autrichiennes, et de Maria Elisabetta Visconti Borromeo Arese, fille d'un ancien vice-roi de Naples. Reçu dans la Langue d'Italie, il satisfait à 19 ans à ses obligations de caravanes⁶, participant ensuite à de nombreuses actions en mer qui lui permirent de devenir, dans les années 1780, l'un des chevaliers les plus expérimentés en matière navale.

⁴ Ce tableau est conservé dans la salle des Ambassadeurs du palais des Grands Maîtres, aujourd'hui palais du Président de la République de Malte à La Vallette.

⁵ Cette guerre (juin 1788-août 1790) opposa la Suède de Gustave III à la Russie de Catherine II. Elle fut voulue par le roi de Suède qui, après son coup d'État absolutiste de 1772, pensait annihiler l'opposition de la noblesse dans un sursaut patriotique. Par ailleurs, elle fut attisée par l'Angleterre, la Prusse et les Pays-Bas qui, face aux succès russes contre la Porte, souhaitaient voir s'ouvrir un second front au nord.

⁶ Ce fut sans doute alors qu'il fut initié et devint membre de la loge maçonnique de Malte.

¹ Archives nationales, M 984, n°89, le bailli Sagramoso au bailli de Fleury, Varsovie, 15 mai 1773.

² En mai 1784, le Grec Antonio Psaro qu'elle avait envoyé à Malte pour la représenter (mais surtout pour organiser la course « gréco-moscovite » contre les intérêts ottomans), avait été fort fraîchement reçu par Rohan.

³ Dmito Grigorovych Levitskyi (1735-1822).



Le palais Litta à Milan.

Chevalier de la Toison d'Or, âgé de seulement 26 ans, Giulio Litta arriva à Saint-Pétersbourg en janvier 1789. Il fut frappé tout de suite par la beauté toute italienne de l'architecture de la ville et par sa vie culturelle qui n'avait guère à envier à son pays natal. Il réussit alors l'impossible exercice de plaire à la fois à l'impératrice et à son fils le grand-duc Paul, alors que la bienveillance de l'une était exclusive de celle de l'autre. En effet, lorsque ce prince, et sa seconde épouse, la princesse Sophie-Dorothee de Wurtemberg-Montbéliard⁷, voyagèrent Europe en 1782 sous l'incognito de comte et comtesse du Nord, ils logèrent à Milan chez les Litta, se faisant un intime de Giulio Litta.

Nommé major-général (Генерал-Майор)⁸, ce dernier ne se contenta pas de sa mission de réorganisation de la marine de la Baltique⁹ car il participa aussi aux batailles contre les Suédois, sous les ordres du prince de Nassau-Siegen. Litta gagna rapidement la réputation d'être un brillant stratège en s'opposant en tout à son supérieur, lequel accumulait les échecs. En effet, si en 1790, lors des batailles de Reval du 13 mai et de Vyborg du 4 juillet, la flotte suédoise fut sérieusement malmenée, elle se ressaisit le 9 juillet lors de la bataille de Svensksund où elle infligea un désastre aux Russes qui y perdirent la moitié de leurs vaisseaux de ligne et 7 400 hommes. L'attitude de Litta lui valut d'être alors élevé au grade de contre-amiral (Контр-Адмирал)¹⁰. Mais la Russie craignant le pire si le conflit perdurait, elle décida d'entrer en négociations et la paix fut signée à Värälä le

14 août 1790, les deux parties se contentant de rétablir la situation *ante bellum*. Sans plus de mission, ce fut donc couvert de gloire que Litta revint en Italie en 1792.

Les événements en France et leurs conséquences

Le 19 septembre 1792, la Législative, à l'avant-veille de sa disparition au profit de la Convention nationale, décréta l'urgence pour l'examen du projet de décret présenté par Vincens-Plauchut¹¹ et visant à la nationalisation de tous les biens de l'Ordre. En dépit de la neutralité affichée de Rohan et de l'attitude légaliste adoptée par les responsables de l'Ordre à Paris, ce dernier disparut de France, plus victime des vieilles rancœurs religieuses, incarnées alors par le gallican abbé Grégoire, le janséniste Camus ou le protestant Vincens, que de la vindicte antinobiliaire. À Malte cependant on espérait « que les troubles et l'anarchie qui déchiraient le royaume feraient place au retour du bon ordre et de la paix »¹². Mais l'exécution du roi suscita contre la République une coalition de la plupart des pays européens, dont le royaume de Naples. Liée par l'acte de 1530, Malte ne pouvait plus rester neutre et, à la perte de la moitié de ses revenus provenant de France s'ajouta le marasme du commerce de l'île dont la plus grande partie se faisait avec Marseille. Le gouvernement magistral entreprit alors (1794) de nouer des contacts avec des puissances susceptibles de l'aider. Ce fut d'abord l'Angleterre qui

⁷ Sophie-Dorothee Augusta Luisa von Württemberg-Montpelgard (1759-1828) épousa en 1776 le grand-duc Paul, veuf de sa première épouse. Convertie à l'orthodoxie elle devint la grande-duchesse Maria-Féodorovna.

⁸ L'équivalent du général de brigade français (deux étoiles).

⁹ En 1788, elle comptait 23 navires de ligne et 130 frégates.

¹⁰ La marine impériale russe comptait 4 grades d'amiraux : contre-amiral, vice-amiral, amiral et amiral-général.

¹¹ Jean César Vincens-Plauchut (1755-1801), protestant nîmois, était le fils d'Alexandre Vincens-Devillas (1725-1794), grand défenseur de l'égalité des droits pour les réformés.

¹² Rohan à Cobenzl, ministre impérial des affaires étrangères, National Library Malta (puis NLM), LIBR 421, n° 193, 18 octobre 1792.

ne manifesta alors aucun empressement, puis les États-Unis¹³ qui ne firent pas montre de plus d'enthousiasme. Il ne restait donc plus qu'à reprendre contact avec la Russie.

Espérant beaucoup des liens qui s'étaient tissés entre Catherine II et le bailli, le grand maître chargea alors Giulio Litta de tenter de donner consistance au projet de Sagramoso. Si l'impératrice fut moins abrupte qu'avec son vieil ami, elle fit traîner les choses en longueur et Litta désespérait de pouvoir arriver à une solution satisfaisante pour son ordre. En réalité, le dernier favori de l'impératrice, Platon Zoubov¹⁴ avait vu un rival potentiel dans l'Italien, fort bel homme au demeurant mais fat au point de se vanter d'avoir joui de la bonne fortune impériale. Il décida de le perdre dans l'esprit de la souveraine et il y réussit puisque celle-ci lui interdit de déployer aucun caractère diplomatique¹⁵. Cependant, les efforts du bailli ne passèrent pas inaperçus puisque le 13 vendémiaire an V (4 octobre 1796), Caruson, consul de France à Malte, informait Delacroix, le ministre des relations extérieures de la République, que le hasard lui avait permis de voir, le mois précédent, une longue lettre chiffrée adressée à Rohan par Litta¹⁶.

Or il s'avéra que cet attermoisement impérial le servit : le 17 novembre 1796 (6 novembre v.s.) la Grande Catherine fut terrassée par une attaque d'apoplexie à l'âge de 67 ans après plus de trente ans de règne¹⁷. Le grand-duc Paul, le fils qu'elle avait abreuvé d'humiliations et qu'elle avait décidé d'écarter du trône au profit du grand-duc Alexandre¹⁸, fils aîné de ce dernier, déjoua les projets de sa mère¹⁹ et monta sur le trône.

Tout a été écrit sur le caractère fantasque du nouveau tsar, mais il ne faut pas se cacher que ceux qui l'avaient assassiné eurent tout intérêt à noircir le personnage. On ne peut nier qu'il n'eût eu une personnalité déroutante, mue certainement par un esprit de revanche contre les traitements humiliants que lui infligèrent sa mère et ses amants successifs. Mais il avait aussi une haute idée de

son devoir impérial et des intérêts de la Russie. Nul doute que sa tête épique lui fit regarder avec bienveillance le vieil ordre né avant les Croisades, mais nul doute non plus qu'il n'eût eu à l'esprit la volonté de ses prédécesseurs, Pierre le Grand ou Catherine II, d'avoir, d'une façon ou d'une autre, une position à Malte, île essentielle pour les intérêts de la marine russe en Méditerranée dans ses visées sur les Balkans et contre l'empire ottoman.

Immédiatement, Giulio Litta intéressa Paul I^{er} au projet de Sagramoso et il noua de nombreux contacts avec les nouveaux ministres russes. En même temps, il trouva un appui certain auprès de son frère, Lorenzo Litta²⁰, nonce apostolique à Varsovie depuis mars 1794. Les deux frères, se faisant fort d'obtenir le plus possible du tsar, s'entendirent comme larrons en cour car, peu regardants sur les moyens d'y parvenir, ils pratiquèrent souvent la rétention d'informations afin que leur souverain respectif, le grand maître et le pape, ne mît pas le holà à leurs démarches qui prenaient souvent beaucoup de latitude avec les principes de l'Église.

Paul I^{er}, fort de l'aval que lui avaient donné les cours de Vienne et de Naples, ordonna alors au vice-chancelier, son ami intime le prince Alexandre Kourakine, d'entamer des négociations avec Giulio Litta. En deux mois tout fut réglé et la convention fut signée par l'empereur le 4/15 janvier 1797. Selon l'expression du P. Rouët de Journal, « c'était une pluie d'or qui tombait sur l'ordre des chevaliers »²¹. Pour l'honneur, la propriété virtuelle de l'ordination d'Ostrog (qu'il réclamait depuis près d'un siècle) lui fut reconnue mais, en contrepartie de son acceptation du *statu quo*, le tsar créa un grand prieuré de Russie composé de dix commanderies dont il doublait la resposion prévue en 1775, celle-ci passant annuellement de 150 000 à 300 000 roubles-or, payable à Malte par la Trésorerie de l'Empire. En outre, par un article séparé, Paul I^{er} faisait verser à l'Ordre tous les arrérages d'Ostrog depuis 1788.

Les frères Litta persuadèrent alors Rome que leur action combinée serait pour le plus grand avantage de l'Église, le nonce présentant cette convention comme une manifestation impériale en faveur du catholicisme²². En conséquence, trompé par le prélat, Pie VI le dépêcha alors à Moscou pour le représenter au couronnement du nouveau tsar le 5/16 avril 1797. Mais, entre temps, l'affaire était devenue une catastrophe pour l'Ordre. En effet, le Directoire fut avisé bien avant Rohan de la conclusion de cette convention, car la copie de l'ensemble des pièces, accompagnée de notes très élogieuses à l'égard de Paul I^{er} et envoyée à Malte par Litta trois jours après sa signature, le 7/18 janvier 1797, fut saisie à

¹³ En novembre 1794, le commandeur de Maisonneuve fit des propositions à Thomas Pinckney, ambassadeur américain à Londres tandis qu'à Paris les responsables de l'Ordre faisait la même démarche auprès de Monroë, l'ambassadeur auprès de la République française. En 1796, Rohan écrit au général Washington, mais il n'eut jamais de réponse (Archives du Congrès, Washington, M 179-1, pp. 266-268 et M 179-2, p.150).

¹⁴ Platon Alexandrovitch Zoubov (1767-1822) fut l'ultime favori de la Grande Catherine. Il se signala dans les années 1795 et 1796 par la persécution qu'il dirigea contre le clergé catholique, ce qui rejaillit sur les tentatives de Litta.

¹⁵ Elle avait été aussi excédée par les prétentions exorbitantes de l'Ordre concernant les biens d'Ostrog. De surcroît, la décision de Malte d'envoyer un représentant auprès du Directoire exécutif à Paris l'avait ulcérée tandis que, par ailleurs, un capitaine maltais s'était emparé d'un bateau corsaire battant pavillon russe.

¹⁶ Ministère des Affaires Étrangères (puis MAE) ; Correspondance Politique (puis CP) Malte 23, n° 196.

¹⁷ D'immenses ragots furent alors répandus pour ternir sa réputation.

¹⁸ Alexandre Pavlovitch (1777-1825), futur Alexandre I^{er}, succéda à son père après le meurtre de ce dernier en 1801.

¹⁹ Il aurait mis la main sur son testament et l'aurait brûlé.

²⁰ Lorenzo Litta (1756-1820), archevêque de Thèbes in partibus, fut nonce apostolique à Varsovie de 1794 à 1799.

²¹ Marie Joseph Rouët de Journal, *Nonciatures de Russie, Nonciature Litta*, Cité du Vatican, 1943, p. XXVI.

²² Archivio Segreto Vaticano (puis ASV), Polonia-Russia 344, I, p. 66.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com